



Politique nationale de la

ruralité

Une vision d'avenir

Québec 

Cette publication a été réalisée par le ministère des Régions et peut être consultée dans son site Internet: <http://www.mreg.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 2001

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-38531-4

© Gouvernement du Québec

Politique nationale de la

ruralité

DES COMMUNAUTÉS RURALES INNOVANTES
POUR UNE OCCUPATION DYNAMIQUE
DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Québec 



Message du premier ministre

C'est avec un grand plaisir que je vous présente la première *Politique nationale de la ruralité* à avoir été adoptée par un gouvernement au Québec. Et en ce domaine, le Québec est avant-gardiste.

Par cette politique, le gouvernement du Québec donne un signal clair en reconnaissant le monde rural et ses communautés locales comme étant une partie essentielle et stratégique de la société et de l'identité québécoises. Un Québec rural dynamique et prospère est indispensable à la cohésion sociale et à la bonne santé économique de tout le Québec.

L'histoire, l'économie et le tissu social du Québec sont intimement associés à son territoire et en particulier aux communautés rurales qui l'ont forgé, animé et développé. Nos concitoyens et concitoyennes qui ont choisi de vivre en milieu rural représentent pour notre collectivité nationale un potentiel humain de grande valeur sur lequel nous avons toujours pu miser et dont la contribution demeure indispensable pour bâtir l'avenir d'un Québec fort et solidaire.

Notre identité culturelle et sociale est étroitement liée aux grands espaces agricoles, forestiers et maritimes qui caractérisent notre territoire national. Ce vaste patrimoine collectif est issu de la présence active des premiers habitants, les nations autochtones, qui ont été suivis, quelques millénaires plus tard, par les colons français, britanniques, irlandais et écossais venus, tour à tour, s'y établir. Le Québec rural est aujourd'hui habité par des citoyens et des citoyennes provenant de dizaines d'origines différentes.

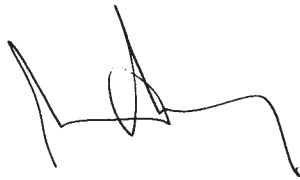
Comme entité nationale, nous avons le devoir d'assurer la pérennité des communautés rurales en les soutenant dans leurs efforts de développement pour bâtir, avec elles, une qualité de vie sociale, culturelle et économique à la hauteur de leurs attentes. Si le Québec se classe aujourd'hui parmi les 20 pays les plus industrialisés de l'OCDE pour son produit intérieur brut, nous le devons en partie aux milieux ruraux qui y ont largement contribué par leurs activités.

Le Québec rural représente pour notre société un atout que le monde entier peut nous envier. En plus du potentiel humain sur lequel il faut miser, nous jouissons collectivement d'un avantage précieux pour construire l'avenir et relever les nombreux défis auxquels le Québec est confronté. Nous disposons d'un territoire suffisamment vaste et riche pour satisfaire nos besoins alimentaires, nos besoins en eau potable, en énergie et en matières premières de même que pour nos activités de tourisme et de loisirs, pour l'habitat et le patrimoine. Et les centaines de communautés rurales qui habitent ce territoire en sont les précieux gardiens et les indispensables « développeurs ».

Dans la foulée du rapport sur les Villages prospères (1996), le gouvernement du Québec a ouvert une fenêtre sur le monde rural. Les collectivités rurales sont parfois plus dynamiques et prospères que nombre de milieux urbains, et leur qualité de vie est très enviable. Ce dynamisme n'est pas l'apanage de quelques milieux ruraux privilégiés, mais bien le lot de ceux qui se sont attelés à la tâche de travailler consciencieusement à leur développement. Comme gouvernement, nous faisons le pari qu'il est possible d'étendre cette prospérité aux communautés rurales qui veulent s'investir, en les soutenant et en les accompagnant mieux.

Certaines municipalités du Québec rural sont confrontées à des problèmes de développement et parfois de survie. La politique de la ruralité se veut un complément aux moyens déjà mis en place et une avenue pour dynamiser les milieux les plus fragiles, mais surtout pour consolider des acquis, élargir et diversifier les horizons pour l'ensemble des territoires ruraux. Nous avons le devoir collectif de protéger et de mettre en valeur ce territoire et, dans cette perspective, le gouvernement du Québec entend ajuster ses interventions aux caractéristiques des communautés rurales. Nous nous engageons donc dès maintenant, comme gouvernement, à tenir compte des spécificités des milieux ruraux.

Je vous convie tous, Québécoises et Québécois des milieux ruraux, à poursuivre vos efforts avec la mise en œuvre de la *Politique nationale de la ruralité*, pour occuper le territoire de façon dynamique et donner ainsi un nouveau souffle à la ruralité québécoise et, de ce fait, à tout le Québec.



Bernard Landry



Message du ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce

Avec l'adoption de la *Politique nationale de la ruralité*, le gouvernement du Québec reconnaît formellement le monde rural comme un acteur majeur et incontournable dans la construction et la cohésion de la société québécoise. Il reconnaît aussi la nécessité de le soutenir et de l'accompagner dans ses efforts de développement. Par ailleurs, le gouvernement ne peut agir seul. Cette politique se veut un engagement à la convergence de plusieurs acteurs, en débutant par les communautés rurales elles-mêmes, autour desquelles viendront interagir les instances locales et régionales, les partenaires nationaux et l'État québécois.

Comme ministre d'État aux régions et responsable de la ruralité, comme député d'une circonscription rurale, je me préoccupe des nombreux défis à relever pour garantir un avenir aux communautés rurales: occupation du territoire et perspectives démographiques, consolidation et diversification de l'économie, mise en valeur des ressources, formation des personnes, desserte de services, préservation de l'identité, dynamisme des communautés et adaptation des services gouvernementaux.

Ces préoccupations, nous sommes nombreux à les partager. La recherche de solutions nécessitera temps et énergie de la part de l'État ainsi que des milieux locaux et régionaux. C'est pourquoi il faut se donner un horizon de cinq ans pour bâtir des alliances, établir des bases d'action et produire de réels changements.

J'appuie les communautés rurales afin qu'elles améliorent leurs capacités à trouver des solutions novatrices adaptées à leur situation, relevant ainsi efficacement leurs défis particuliers. Dans cet esprit, la *Politique nationale de la ruralité* propose que les communautés rurales s'engagent dans un vaste chantier axé sur le renouveau et l'innovation pour construire ensemble une ruralité prospère et dynamique à l'image du Québec.

La politique mise sur la mobilisation des communautés et des ressources humaines locales de même que sur la connaissance approfondie de leur milieu pour résoudre leurs problèmes économiques, sociaux et organisationnels. Elles disposent d'une capacité collective à intervenir sur leur situation, qui s'exprime à travers la solidarité de proximité, la culture et la dynamique locales, l'appartenance et l'identité au milieu qui constituent le gage d'une nouvelle vitalité. Cela permet de repenser les approches et les formes d'intervention et de créer un environnement favorable à l'expression de l'innovation et de la créativité locale. La revitalisation des milieux ruraux passe aussi par une nouvelle gouvernance qui interpelle tous les élus locaux.

Pour parvenir à inscrire un mouvement de prise en charge qui donnera des résultats dans le temps, la *Politique nationale de la ruralité* vise deux cibles : à court terme, permettre aux communautés rurales de faire face aux situations qui exigent des solutions dans l'immédiat ; à long terme, construire le monde rural de demain, celui pour les générations futures. Travailler sur cet horizon nécessite de miser sur des changements durables, en se donnant une vision d'avenir et en jetant les bases qui assureront la pérennité des communautés rurales.

J'invite donc tout le Québec à participer à cet exercice stimulant et emballant.



Gilles Baril

Déclaration en faveur du monde rural

Le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engagent de façon solidaire à travailler au renouveau, à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales

Le gouvernement du Québec, au même titre que ses partenaires, reconnaît :

- que le monde rural et ses communautés locales sont une composante essentielle de la société et de l'identité québécoises;
- que le devenir du monde rural québécois, tout comme son présent, concerne tous les Québécois et les Québécoises;
- que les ruraux, par la diversité culturelle de leur milieu de vie, les valeurs qu'ils véhiculent et le patrimoine qu'ils préservent, sont porteurs d'une partie signifiante de la mémoire collective du Québec;
- que la diversité des communautés, la présence autochtone, le mode d'occupation de l'espace, la grandeur et la richesse du territoire, la densité démographique et le climat façonnent le Québec rural et le distinguent sur l'échiquier international;
- que les ressources humaines, naturelles et culturelles du monde rural et leur mise en valeur contribuent non seulement au développement économique et social des communautés rurales, mais aussi à celui de tout le Québec;
- que les communautés rurales assument un rôle fondamental dans l'occupation dynamique et le développement du territoire québécois;
- que l'avenir des milieux ruraux et des milieux urbains sont étroitement liés, et que leur collaboration mutuelle est déterminante pour le Québec;
- qu'un Québec rural dynamique, prospère et pérenne est nécessaire à la cohésion sociale, culturelle et politique de même qu'à la bonne santé économique de tout le Québec.

L'État québécois entend :

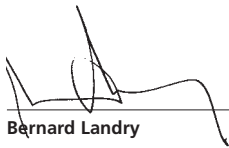
- accorder aux populations rurales des services publics de qualité;
- adapter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux, plus particulièrement de ceux qui sont faiblement peuplés et dispersés sur un large territoire;
- soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement de l'ensemble des communautés rurales et, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, leur allouer des ressources techniques et financières, prioritairement à celles qui vivent des difficultés;
- adopter des stratégies de mise en valeur des ressources naturelles au profit des communautés rurales;
- poursuivre et accentuer ses interventions en vue de soutenir les initiatives de diversification des économies locales et régionales;



- agir en partenariat avec les leaders des communautés locales et régionales, notamment leurs représentants élus;
 - proposer, lorsque cela est souhaitable, des outils et des moyens décentralisés, rendant plus autonomes les collectivités rurales dans leur développement.
- Parce que les défis actuels exigent une action concertée, les acteurs du monde rural et le gouvernement, par leur participation à la mise en œuvre et au suivi de la Politique nationale de la ruralité, s'engagent solidairement à :***
- formuler et à promouvoir une vision commune du développement rural;
 - mobiliser la société civile et les élus locaux autour de cette question;
 - soutenir les communautés rurales dans leur effort pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère;
 - contribuer, selon leur mission respective, à la pérennité du monde rural en favorisant la participation active des femmes, le retour des jeunes, le maintien des aînés et l'arrivée de nouvelles familles;
 - conserver, à protéger et à mettre en valeur le territoire rural.

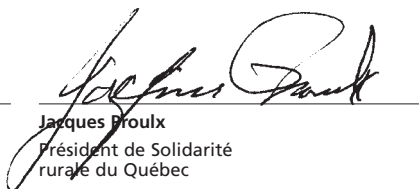
En foi de quoi, le gouvernement du Québec et ses partenaires s'engagent à travailler conjointement à la réalisation des énoncés contenus dans cette déclaration.

Gouvernement du Québec



Bernard Landry
Premier ministre

Partenaires privilégiés



Jacques Proulx
Président de Solidarité
rurale du Québec

Partenaires associés



Émilien Nadeau
Président de l'Association
des régions du Québec



Gilles Baril
Ministre d'État aux Régions et
ministre de l'Industrie et du Commerce



Michel Belzil
Président de la Fédération
québécoise des municipalités



Yvon Leclerc
Président de l'Association
des centres locaux de développement

Québec, le jeudi 6 décembre 2001

Table des matières

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	IV
MESSAGE DU MINISTRE D'ÉTAT AUX RÉGIONS	VI
DÉCLARATION EN FAVEUR DU MONDE RURAL	VIII
INTRODUCTION	1
Chapitre 1	
LE QUÉBEC RURAL... UN TERRITOIRE D'AVENIR	3
UN MONDE DE DÉFIS	7
• Un territoire à occuper	7
• Une économie à diversifier, des ressources à mettre en valeur	9
• Des gens à former	11
• Des services à assurer	12
• Une identité à préserver	13
• Un dynamisme à encourager	14
• Une intervention gouvernementale à adapter	14
Chapitre 2	
LE MONDE RURAL... UNE VISION D'AVENIR	17
L'APPROCHE	19
Première orientation	
- STIMULER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PROSPÉRITÉ DES COLLECTIVITÉS RURALES	20
Deuxième orientation	
- ASSURER LA QUALITÉ DE VIE DES COLLECTIVITÉS RURALES ET RENFORCER LEUR POUVOIR D'ATTRACTION	21
Troisième orientation	
- SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR COMMUNAUTÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DU MONDE RURAL	22
Chapitre 3	
POUR UNE VÉRITABLE CORVÉE DE DÉVELOPPEMENT: LE PACTE RURAL	23
- UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE PARTAGÉE	28
- DES MANDATAIRES ACTIFS	28
- LES PARTENAIRES NATIONAUX DE LA MISE EN ŒUVRE	29

Chapitre 4	
STIMULER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PROSPÉRITÉ DES COLLECTIVITÉS RURALES	31
- DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'EMPLOI, ET ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRISE	33
- ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION À LA GESTION DES RESSOURCES ET À LA MISE EN VALEUR DE SON TERRITOIRE	36
- INTENSIFIER L'ACQUISITION DU SAVOIR, LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'INNOVATION	38
Chapitre 5	
ASSURER LA QUALITÉ DE VIE DES COLLECTIVITÉS RURALES ET RENFORCER LEUR POUVOIR D'ATTRACTION	41
- ASSURER LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES SERVICES LOCAUX	43
- AMÉLIORER ET PROMOUVOIR LE CADRE DE VIE ET ACCROÎTRE LE SENTIMENT D'APPARTENANCE	49
- FAVORISER L'ADAPTATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX	52
Chapitre 6	
SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR COMMUNAUTÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DU MONDE RURAL	53
- PROMOUVOIR LA PLACE AINSI QUE LE RÔLE DES JEUNES ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE MAINTIEN DE COLLECTIVITÉS RURALES DYNAMIQUES ET LE RENOUVELLEMENT DES POPULATIONS	55
- TENIR COMPTE DE LA SITUATION ET DE L'APPORT PARTICULIER DES FEMMES QUI VIVENT EN MILIEU RURAL	57
- RENFORCER L'ENGAGEMENT DU MONDE RURAL ET ACCENTUER LA COMPLÉMENTARITÉ « RURAL-URBAIN »	58
CONCLUSION	61
Annexe	
LE TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ	63

Introduction

Étroitement associée à l'avenir du monde rural, l'occupation du territoire constitue un véritable enjeu de société au Québec. En effet, nous possédons un vaste territoire rural, riche en ressources de toutes sortes, qui fait l'envie de bien des nations. Le Québec rural, comme ailleurs, est cependant soumis à des contraintes particulières de démographie, de migration des jeunes, de manque de main-d'œuvre spécialisée, d'effritement des services de proximité et de vieillissement de la population. En adoptant la *Politique nationale de la ruralité*, le gouvernement fait confiance à la capacité des collectivités rurales à gérer leurs ressources et à raviver les forces de leur milieu. Elles pourront ainsi léguer aux générations futures, qui auront le goût de s'installer à la campagne, un territoire dynamique et prospère où il fait bon vivre.

Depuis plus de 40 ans, le gouvernement du Québec œuvre en développement régional tout en gardant un œil sur les questions rurales. Avec l'adoption de la *Politique de soutien au développement local et régional*, 1997 devient une année charnière. L'État québécois amorce un important virage à l'égard de son intervention sur le territoire en accordant une place de choix au palier local et à la ruralité. Le gouvernement annonce des mesures concrètes *Pour développer le Québec rural*: l'embauche d'agents ruraux, d'étudiants en milieu rural et un soutien aux initiatives nouvelles. À celles-ci s'ajoute, l'année suivante, la mesure de développement des produits du terroir.

En juin 1997, le gouvernement reconnaît Solidarité rurale du Québec comme instance conseil en matière de développement rural. Dès 1998, un mandat lui est confié de préparer un avis sur les attentes des milieux ruraux à l'égard d'une politique de la ruralité. Cet *Avis pour une Politique gouvernementale de développement rural* sera déposé en février 1999. S'amorcent, en parallèle, des travaux interministériels et interrégionaux ainsi que la mise en place d'un comité de députés. À la suite de cette démarche, le Conseil des ministres adopte, en octobre 1999, le *Cadre de référence* de la politique de la ruralité: *Pour une occupation dynamique du territoire rural*. Ce document est alors soumis à une consultation en régions et auprès des partenaires nationaux du ministère des Régions. Ce cadre a servi d'assise à la présente politique.

Par la suite, le gouvernement du Québec dépose, lors du Discours sur le *budget 2001-2002*, une *Stratégie de développement économique des régions ressources*. Celle-ci comprend des mesures budgétaires et fiscales pour consolider et diversifier l'économie de sept régions et consacre plus de 200 millions de dollars à des mesures spécifiques aux milieux ruraux.

Aujourd'hui, la *Politique nationale de la ruralité* vient compléter la *Politique de soutien au développement local et régional* et se veut un appui encore plus tangible et concret au dynamisme des milieux ruraux. Elle se veut innovatrice et fait appel à l'audace d'agir, audace qui caractérisa nos bâtisseurs et bâtisseuses qui n'ont pas craint de relever leurs manches et de développer le Québec.

Le présent document s'articule autour de six chapitres. Le premier permet de comprendre la place qu'occupe le monde rural dans la société québécoise ainsi que les grands défis qu'il lui faut relever. Le deuxième soumet l'approche privilégiée et les orientations que poursuit la politique. Le troisième chapitre présente le cœur de la politique en exposant, d'une part, une proposition de corvée rurale et, d'autre part, le mécanisme et les responsabilités partagées de mise en œuvre et de suivi de la politique. Suivent trois chapitres qui reprennent respectivement chaque orientation et définissent les objectifs ainsi que les moyens retenus pour les atteindre. Certains existent déjà, servant de tremplin au changement; d'autres s'ajoutent. Tous interpellent les façons de faire afin de renforcer une ruralité québécoise originale.



Le Québec rural...
un territoire d'avenir

1



Si la population québécoise est devenue majoritairement urbaine, son territoire, lui, est resté massivement rural. D'une façon générale, ce territoire se situe essentiellement à l'extérieur des 31 grandes agglomérations urbaines du Québec et touche plus de 1000 municipalités.

Plus de 1,6 million de personnes, soit 22 % de la population, vivent dans les milieux ruraux et ceux-ci couvrent près de 78 % du territoire habité¹. C'est précisément ce vaste territoire habité par une population peu nombreuse qui caractérise le Québec rural.

Les activités propres aux milieux ruraux représentent un apport économique majeur pour le Québec. L'agriculture et les pêches, les ressources naturelles, l'industrie manufacturière et le tourisme sont autant de domaines qui contribuent à la richesse du Québec. Ces secteurs demeurent des atouts économiques importants en raison des milliers d'emplois générés dans la transformation, la distribution, les services, et ce, sur tout le territoire québécois, tant urbain que rural.

Les personnes qui travaillent dans les industries de la transformation agroalimentaire, dans les scieries et les papeteries — ou dans les sièges sociaux qui en dépendent — vivent majoritairement dans les 31 agglomérations urbaines du Québec. Avec ses 400 000 emplois, l'industrie agroalimentaire représente un secteur clé de l'économie québécoise, qui puise sa force en amont dans les 70 000 emplois directs de l'agriculture. Les secteurs des ressources naturelles génèrent, quant à eux, environ 190 000 emplois directs dans des activités d'exploitation et de transformation des ressources forestières, minières et énergétiques. Investir dans le développement des milieux ruraux, c'est donc travailler à la prospérité de tous.

Sur le plan social, les collectivités rurales ont maintes fois démontré leur potentiel pour structurer efficacement l'organisation communautaire et établir d'importants réseaux de solidarité. Le modèle coopératif en constitue un exemple probant. Le territoire rural est par ailleurs l'un des éléments majeurs qui a contribué à définir la richesse culturelle du Québec et à faire connaître une multitude d'événements et d'attrait touristiques dans toutes les régions. L'occupation du littoral et la mise en valeur du Québec maritime, l'exploitation des terres agricoles, des forêts et de l'énergie, la qualité et la variété des paysages, l'originalité des savoirs et savoir-faire traditionnels et contemporains : voilà autant d'éléments qui, ancrés historiquement en milieu rural, ont construit le Québec et le façonneront encore demain. Les ruraux, par la diversité culturelle de leur milieu de vie, les valeurs qu'ils véhiculent et le patrimoine qu'ils préservent, sont porteurs d'une partie significative de la mémoire collective du Québec.

¹ Voir le territoire d'application en annexe.

Le territoire rural se caractérise ainsi :

- *La densité de la population et des constructions est relativement faible, ce qui donne lieu à des collectivités de taille limitée, dispersées dans un vaste espace géographique dominé par la végétation*
- *L'agriculture, l'élevage ou la mise en valeur des ressources naturelles jouent un rôle prépondérant dans l'usage économique du territoire.*
- *La population entretient un rapport particulier à l'espace, à la nature, au climat, aux saisons, et ce rapport influence sa vie sociale, économique et culturelle.*
- *Les membres de chaque collectivité se connaissent, ils ont le sentiment d'appartenir à une communauté spécifique qui s'identifie au territoire qu'elle occupe.*

Malgré ces caractéristiques communes, il existe des disparités d'une collectivité rurale à l'autre et celles-ci sont perceptibles non seulement entre les régions, mais également à l'intérieur d'une même région, voire d'une même MRC.

Certains milieux ruraux sont localisés dans l'environnement immédiat des centres urbains, ce qui influe de manière positive sur leur situation socio-économique. Ces milieux comptent sur une population qui croît plus rapidement que la moyenne québécoise. La structure d'emploi et le profil professionnel des populations de ces territoires sont similaires à ceux des municipalités urbaines qu'ils voient. Par contre, cette proximité de la ville intensifie la tendance à l'éparpillement et à l'étalement urbain. De plus, un développement mal planifié peut faire pression sur le cadre de vie rural, sur l'environnement, la protection du territoire agricole et la préservation du patrimoine.

D'autres milieux ruraux, situés à une distance plus respectable de la ville, sont composés de municipalités relativement prospères. Celles-ci peuvent souvent compter sur une agriculture dynamique qui offre une base économique solide et stable, en plus de profiter de l'apport d'activités manufacturières, touristiques, récréatives et de services. Sur le plan démographique, elles connaissent des situations très diversifiées allant d'une légère croissance de la population à un déclin démographique. Le vieillissement de la population, la dégradation du milieu bâti, la difficulté à maintenir des services sont autant d'écueils qui guettent certaines de ces communautés.

Plusieurs milieux ruraux se situent à bonne distance d'une agglomération urbaine ou d'un centre de services, occupant généralement la périphérie du territoire habité. L'emploi dans le secteur forestier y tient une place beaucoup plus importante que dans le reste du Québec. Ces milieux ruraux ont souvent une situation socio-économique plus difficile et font face à un vieillissement accéléré des communautés. Plusieurs voient s'effriter les bases traditionnelles de leur économie et sont aux prises avec une disparition ou une désorganisation des services de proximité².

La mosaïque rurale québécoise comprend également près d'une trentaine de communautés autochtones représentant chacune l'équivalent d'un village.

Par ailleurs, il existe au sein du territoire rural des centres de services qui contribuent à la dynamique des communautés rurales qui les entourent. Ils sont au cœur de leurs activités et forment avec elles un ensemble socio-économique interrelié et complémentaire.

UN MONDE DE DÉFIS

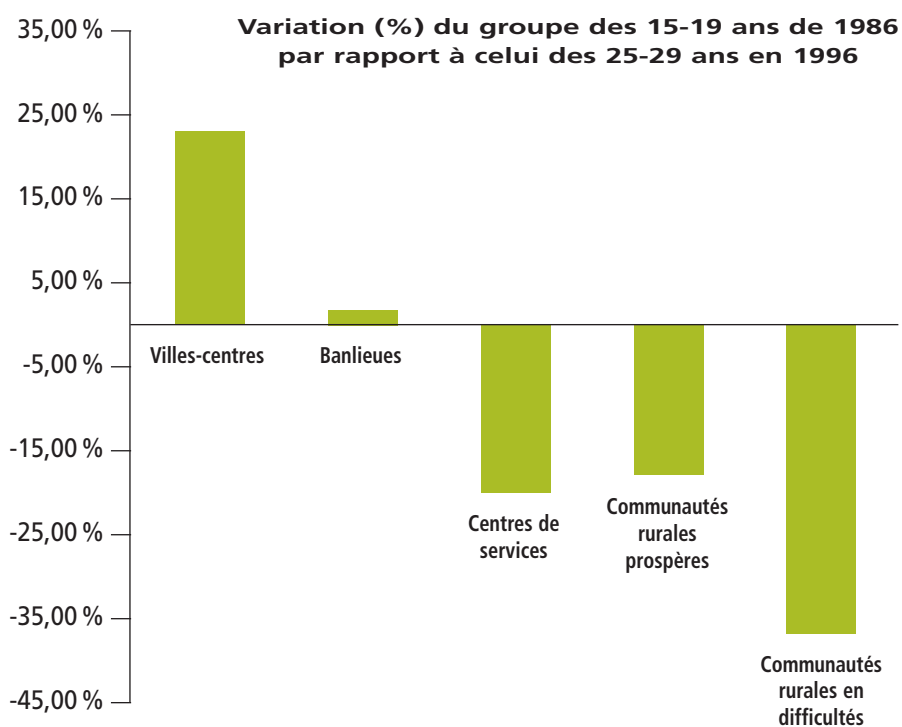
Pour que les collectivités rurales occupent de façon dynamique le territoire, le Québec doit relever bon nombre de défis: la démographie, le développement économique et l'emploi, la mise en valeur des ressources, la formation et l'acquisition des compétences, l'amélioration du cadre de vie, la desserte de services, la participation des communautés à leur développement ainsi que l'adaptation des modes d'intervention. Ces défis sont vastes et interdépendants, et y faire face nécessitera une vision large et de nouvelles approches.

UN TERRITOIRE À OCCUPER

Les perspectives d'évolution démographique représentent l'un des problèmes les plus aigus pour le Québec. Le faible taux de natalité observé partout, sauf dans les communautés autochtones, et la progression de l'espérance de vie se traduiront par un vieillissement de la population dans des proportions jamais égalées et par une diminution de la main-d'œuvre disponible. La pyramide des âges en sera grandement modifiée, phénomène exacerbé du fait que la génération des baby-boomers atteindra progressivement 65 ans entre 2010 et 2030. Mais ce phénomène n'est pas exclusif au monde rural.

² Nous entendons par services de proximité l'ensemble des services publics et privés de première ligne, quel que soit le secteur d'activité dont ils relèvent: service de garde, école, centre de santé ou de services sociaux, service de police, centre communautaire ou de loisirs, bibliothèque, église, bureau de poste, épicerie, institution financière, garage, etc.

Une analyse de l'évolution par tranche d'âge de 1996 à 2021 nous permet d'observer des similitudes entre les différents territoires, qu'ils soient ruraux, ruraux-urbains ou métropolitains. Dans ces milieux respectifs, la baisse inquiétante des jeunes de moins de 25 ans (- 9,8 %, - 10,4 % et - 6,8 %) et la hausse des personnes de 65 ans et plus (10,9 %, 11,5 % et 8,7 %)³ traduisent une tendance similaire dans tous les territoires, tendance qui s'accroît légèrement dans les MRC comptant une agglomération de recensement⁴ (plus forte baisse de jeunes et plus forte hausse de personnes âgées).



La migration des jeunes touche de façon plus spécifique les milieux ruraux. À ce titre, une analyse de l'évolution du groupe d'âge de 15 à 19 ans en 1986 ayant de 25 à 29 ans en 1996⁵, est extrêmement préoccupante. Dans les communautés rurales en difficulté, ce groupe est en baisse de 36,4 % alors que dans les communautés rurales prospères, il n'a diminué que de 18,1 %. Par ailleurs, il croît de 22,6 % dans les 31 villes-centres et de 1,3 % dans tout le Québec.

³ Compilations spéciales du ministère des Régions à partir des prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec.

⁴ Une agglomération de recensement (AR) est une entité urbaine établie par Statistique Canada aux fins de recensement de la population. Elle est composée d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées banlieues urbaines et rurales) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une AR compte au moins 10 000 habitants d'après les données du recensement précédent.

⁵ À partir des recensements de 1986 à 1996.

Une étude⁶ récente sur la migration des jeunes au Québec permet de mieux comprendre ce phénomène. Près de la moitié (46,5 %) des Québécoises et Québécois âgés de 20 à 34 ans auraient quitté à un moment ou l'autre de leur vie leur milieu d'origine. En comparant les jeunes ruraux avec ceux d'autres milieux, on constate qu'il n'existe pas de grande différence. Ainsi, dans tous les cas, la migration augmente avec l'âge et la scolarisation; les femmes migrent plus que les hommes. Toutefois, les jeunes ruraux quittent davantage leur patelin (seulement le quart vivent toujours dans la même municipalité que leurs parents) que les autres jeunes pour poursuivre leurs études ou vivre leur vie. Deux fois plus de ruraux migrent à l'intérieur de leur région que les autres jeunes et 30 % d'entre eux reviennent à leur lieu de naissance pour travailler, fonder une famille ou avoir leur propre maison. D'ailleurs, les jeunes ruraux voient d'un bon œil leur milieu d'origine. Ceux et celles qui vivent en ville considèrent dans une forte proportion que leur situation est temporaire. Lorsqu'on leur demande où ils aimeraient vivre, les deux tiers choisissent la campagne et les autres, la banlieue.

Les tendances lourdes n'expliquent pas à elles seules la situation démographique de plusieurs collectivités rurales. Certaines d'entre elles sont entraînées dans une véritable spirale régressive: la fermeture de la principale entreprise locale ou le déclin du secteur économique dominant (la mine, la forêt, la pêche) provoque une chute de l'emploi; celle-ci amène la migration des populations actives; le déficit démographique occasionne la disparition ou la désorganisation des services qui, à leur tour, renforcent la tentation de partir chez ceux et celles qui étaient restés. Le village cesse de se développer, il stagne, on y trouve moins d'initiatives, son tissu social et sa structure économique s'effritent, puis il se dépeuple inexorablement.

Le maintien et le renouvellement des populations sont un défi stratégique crucial pour l'occupation dynamique du territoire, à la fois pour les communautés rurales et pour le Québec.

Une économie à diversifier, des ressources à mettre en valeur

Les problèmes économiques prennent différents visages selon le territoire occupé. Néanmoins, les symptômes de la dévitalisation sont plus manifestes dans les communautés où la rationalisation de l'agriculture, de la foresterie et des pêches n'a pas été compensée par des emplois générés grâce à la deuxième et troisième transformation ou par d'autres secteurs d'activité. La dépendance envers une seule activité économique ou une seule industrie ou encore la concurrence accrue découlant de la mondialisation de l'économie ont constitué, dans certains milieux, des obstacles majeurs.

⁶ Gauthier, Madeleine et al., INRS–Culture et Société, *La Migration des jeunes de milieu rural*, août 2001. Étude faite à partir d'un sondage sur un échantillon de 5328 jeunes de différentes régions du Québec dont plus de 30 % habitent ou ont habité en milieu rural.

Toutes les régions du Québec ont bénéficié de la croissance économique des dernières années. Or, pour diverses raisons, tant historiques que géographiques, des écarts de développement subsistent entre les régions, en particulier entre celles dont l'économie repose sur la mise en valeur des ressources naturelles et celles à forte activité manufacturière. Fortement composées de MRC à caractère rural, les régions ressources se caractérisent par une économie moins diversifiée et des activités manufacturières moins développées que dans l'ensemble du Québec. Dans le secteur des ressources naturelles, ces régions font face à un contexte mondial difficile qui se répercute de façon spécifique dans les secteurs forestier et minier ainsi que dans le secteur de la pêche qui est aux prises avec une diminution considérable des stocks de poissons de fond. Les entreprises implantées dans les régions ressources ou qui souhaitaient y investir ne disposaient pas, jusqu'à l'adoption de la Stratégie de développement économique des régions ressources, d'avantages fiscaux significatifs.

Un constat s'impose: le niveau de développement et le dynamisme varient beaucoup d'une communauté rurale à l'autre. Dans les collectivités les plus prospères, les intervenants locaux s'efforcent de consolider les acquis, d'élargir les bases économiques et de préparer les travailleurs et travailleuses à occuper les emplois disponibles ou à venir. Le dynamisme de ces communautés fait en sorte que leur population s'accroît, se renouvelle, et leur gamme de services s'améliore dans plusieurs secteurs. Pour certaines communautés, la mondialisation a fouetté le sens de l'innovation de leurs entreprises, contribuant ainsi à une croissance accélérée et entraînant des effets structurants.

Les collectivités qui ont fait face avec succès à la dévitalisation ont su créer une nouvelle dynamique en changeant les façons de faire (coopératisme, exportation, allongement et diversification des filières de production, produits touristiques distinctifs, etc.), et la vitalité de leurs entreprises est souvent remarquable.

Les communautés rurales sont très sensibles à la préservation des ressources qui les ont fait naître et qui les font vivre. Elles veulent être associées de façon plus significative à la mise en valeur et à la gestion intégrée des ressources de leur territoire. Les vastes espaces naturels, l'environnement et la beauté des paysages constituent des atouts précieux, des avantages certains pour leur développement. Les ressources locales en agriculture, en foresterie et en pêcheries de même que les potentiels et les attraits touristiques et récréatifs peuvent être mis en valeur et favoriser l'émergence de produits locaux diversifiés et recherchés. Toutefois, les promoteurs ont un accès limité aux ressources techniques et à l'expertise, ce qui restreint la mise au point de produits ou de services nouveaux.

Les collectivités rurales souhaitent que les ressources de leur milieu (naturelles, culturelles, touristiques et patrimoniales) soient mises en valeur dans une perspective de développement durable afin de servir de socle à la prospérité et à une qualité de vie enviable.

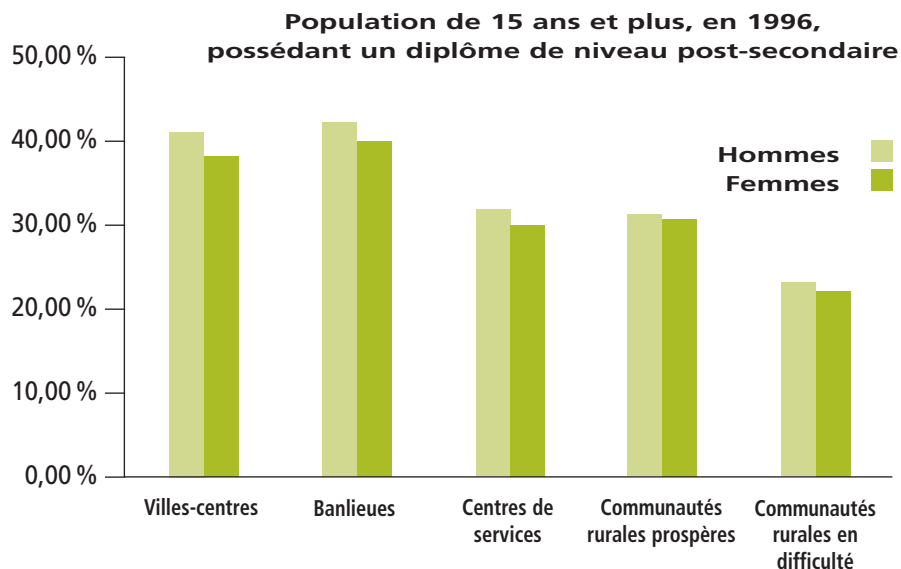
Cela suppose que les membres de ces collectivités, les promoteurs et l'État se mobilisent et que des efforts sérieux soient faits pour créer les conditions propices à l'éclosion d'initiatives de développement issues des milieux et à la création d'emplois durables. Les populations rurales doivent être en mesure de participer activement au développement d'un nouvel environnement économique, culturel et social. Cependant, certains milieux ruraux vivent des situations économiques plus difficiles que d'autres. La pauvreté rencontrée dans ces milieux se manifeste notamment par une sous-scolarisation et des carences de formation importantes des populations.

Des gens à former

Une économie prospère doit compter sur un capital humain compétent et créatif qui a accès à des outils adaptés. Or, les problèmes de sous-scolarisation et de formation des populations sont particulièrement aigus dans les milieux ruraux en difficulté, comme en témoignent ces statistiques.

Le dernier recensement de Statistique Canada (1996) démontre que presque 38 % des jeunes de 15 à 24 ans qui habitent dans des communautés rurales en difficulté ne fréquentent pas l'école, soit 7 % de plus que la moyenne québécoise. Dans un même ordre d'idées, 22 % de la population de 15 ans et plus qui réside dans des communautés rurales prospères possède un niveau de scolarité inférieur à la neuvième année. Cette proportion grimpe à 32 % dans les communautés rurales en difficulté, ce qui est nettement supérieur à la moyenne québécoise qui se situe à 18 %.

Le portrait ne s'améliore pas lorsqu'on considère les études postsecondaires. En effet, la moyenne québécoise de personnes de 15 ans et plus qui possèdent un diplôme de niveau postsecondaire se situe à 38 % pour seulement 22 % dans les collectivités rurales en difficulté (30 % dans les collectivités rurales prospères). Finalement, quatre fois moins de personnes de 15 ans et plus dans les collectivités rurales en difficulté ont un grade universitaire que la moyenne québécoise (3 % contre 12 %). On observe toutefois que, en milieu rural, les femmes sont presque aussi scolarisées que les hommes. La contribution de celles-ci au développement de la collectivité sera donc essentielle et bénéfique.



L'éloignement des lieux de formation, la difficulté de constituer des groupes suffisamment nombreux pour bénéficier de certains programmes et des formations parfois peu adaptées aux besoins des milieux ruraux sont des embûches à la scolarisation des jeunes et des adultes. Pourtant, la formation, le développement des compétences individuelles et collectives, l'innovation et l'esprit d'entreprise sont des ingrédients essentiels au dynamisme économique d'un milieu.

Pour contrer ces problèmes, il faudra faire appel à de nouvelles façons de dispenser et d'organiser les services de formation.

Des services à assurer

Certains facteurs influencent l'offre de services en milieu rural : la taille des localités, leur localisation par rapport aux centres de services et aux pôles urbains, la nature du secteur secondaire et, plus généralement, la structure économique des régions d'appartenance. Solidarité rurale du Québec a récemment mené une enquête auprès de 70 % des MRC qui ont un territoire rural pour examiner l'offre de services dans les communautés rurales. Les « municipalités de 5000 habitants et moins comptent peu de services de garde, [...] de cabinets de médecin privé, de marchés d'alimentation spécialisés et, surtout, de services de transport collectif⁷ ». L'enquête révèle aussi un grand écart entre les communautés, puisque l'éventail des services diminue considérablement dans les municipalités de 2500 habitants et moins. Ainsi, « 45 % des municipalités de 500 à 999 habitants possèdent

⁷ Solidarité rurale du Québec, *Le Village au quotidien*, Collection Études rurales, juin 2001, p. 37.

une école primaire alors qu'il y en a une dans 83,7 % des municipalités de 3000 à 4999 habitants⁸ ». La situation démographique ne sera pas sans avoir d'impact à court, moyen et long terme sur les services publics et privés dans certains territoires.

Que ce soit l'école, le marché d'alimentation, la poste, les services bancaires ou l'habitation sociale, la desserte de services est inégale et dépend de multiples facteurs, comme le vieillissement des propriétaires de commerces, la non-rentabilité du service, la normalisation des équipements et la difficulté de recruter du personnel qualifié.

Un milieu rural en dévitalisation perd graduellement ses services, et sa population est alors obligée de se déplacer de plus en plus souvent et de plus en plus loin pour obtenir ce qu'elle recevait avant localement. En outre, dans les milieux à faible densité, la dispersion des ressources et la gestion non intégrée des principaux moyens disponibles ne permettent pas d'offrir le meilleur service au meilleur coût.

Néanmoins, il a été démontré qu'une localisation excentrique, une population réduite à quelques centaines d'habitants ou une situation économique difficile ne déterminent pas toujours l'offre de services⁹. Certaines communautés ont trouvé de nouvelles façons de se doter de services adaptés à leur réalité. Elles partagent par exemple des locaux et de l'équipement entre localités ou encore elles renforcent des services en desservant plusieurs municipalités.

S'il est un domaine où il faut innover et trouver des approches originales, c'est certainement celui de la desserte de services en milieu rural.

Une identité à préserver

L'histoire, les savoirs et les savoir-faire locaux ainsi que les paysages et le patrimoine bâti sont et doivent demeurer une source constante d'inspiration pour les créateurs québécois afin qu'ils continuent de produire des œuvres originales. De la Bottine souriante au Cirque du soleil, le Québec rural est le berceau d'une industrie culturelle mondialement reconnue. Notre société a besoin de ces individus et de ces collectivités qui continueront à l'enrichir de productions et de créations qui reflètent la diversité et la richesse de notre identité. Notre défi, c'est de maintenir des espaces de création dans les territoires locaux du Québec et de stimuler la contribution des communautés rurales dans l'expression d'une culture vivante bien québécoise. Si les individus continuent d'être les principaux agents de préservation du patrimoine, des efforts doivent être consentis pour valoriser les villages et mettre en valeur les ressources patrimoniales des milieux ruraux.

⁸ Leblanc, Patrice, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'UQAT, *Éléments pour un portrait des petites collectivités du Québec*, 1998.

⁹ *Ibid.*, p. 21, tiré d'une étude de Lucie Pépin (2000).

Un dynamisme à encourager

L'expérience a démontré que le type de développement le plus fragile est celui qui provient de l'extérieur, qui est importé et sur lequel le milieu a peu de prise. Une meilleure concertation et une mobilisation accrue des leaders locaux, de même que l'essaimage à partir des entreprises présentes sur le territoire, sont diverses façons de contrer ce phénomène et de rétablir un climat propice au développement.

L'esprit d'entreprise et une plus grande cohésion sociale peuvent aussi contribuer de manière significative à relever les défis économiques des communautés rurales. Selon le rapport de la Corvée d'idées¹⁰ réalisée par Solidarité rurale du Québec, celles-ci sont les premières à vouloir s'approprier leur développement dans la mesure où elles disposent des moyens pour le faire. Cette responsabilisation est exigeante, mais plusieurs milieux ruraux, déjà engagés sur la voie du développement endogène, peuvent servir de modèle pour amorcer une démarche en ce sens. Susciter le désir de passer à l'action, encourager l'initiative, partager les approches qui mènent au succès, s'ouvrir au défi du développement de sa communauté, voilà autant de façons d'encourager les dynamismes locaux.

L'engagement des milieux ruraux à l'égard de leur développement demeure la pierre angulaire de la revitalisation sociale et de la diversification de l'économie. Les collectivités rurales sont les mieux placées pour mettre à profit le potentiel de leur milieu. En misant sur la créativité et sur les capacités d'innovation des personnes et des collectivités de même que sur le partenariat, l'entraide et le réseautage entre municipalités rurales et urbaines, les milieux ruraux se bâtiront un avenir prometteur.

Une intervention gouvernementale à adapter

En milieu rural, l'échelle territoriale d'intervention est souvent petite, mais l'impact économique ou social de cette intervention est de grande portée. Les diverses réorganisations qui ont touché les services et les programmes gouvernementaux dont ceux liés à l'assurance-emploi ont, de façon générale, affecté les communautés rurales en leur imposant des ajustements majeurs.

Sur le plan social, l'intervention de l'État a permis de stabiliser les revenus et de mettre les populations à l'abri des aléas de la conjoncture. Elle a cependant entraîné sa part d'effets pervers. Ainsi, l'instauration de diverses mesures de soutien du revenu, souvent de nature passive, de même que la mise en œuvre de programmes généralement centralisés et peu adaptés aux réalités des milieux ruraux ont ralenti l'initiative et la créativité de certaines collectivités. Dans certains cas, ces actions ont même favorisé le développement d'une culture de dépendance.

¹⁰ Solidarité rurale du Québec, *Tant vaut le village, tant vaut le pays, Échafaudage pour une politique rurale*, octobre 1998.

Les critères d'application des programmes d'aide financière sont souvent mal adaptés au contexte rural. Par exemple, certains ne tiennent pas compte du fait que les valeurs commerciales des infrastructures et des entreprises sont moins élevées qu'en milieu urbain et exigent des promoteurs ruraux des mises de fonds et des garanties personnelles plus élevées qu'ailleurs.

On retrouve, au cœur des revendications du monde rural, l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux à la réalité très diversifiée des communautés rurales. Pour y répondre, le gouvernement a entrepris de revoir et d'harmoniser ses interventions afin de mieux soutenir les efforts entrepris localement, de définir des orientations claires en matière de développement rural et de se donner des mécanismes d'intervention plus souples et efficaces.



Le monde rural...
une vision d'avenir

2

Conçue de manière évolutive et en complément à la Politique de soutien au développement local et régional, la Politique nationale de la ruralité constitue avant tout un cadre d'action qui se veut mobilisateur pour tous les acteurs concernés et qui laisse pleine latitude aux nouvelles initiatives et aux interventions originales. Sa mise en œuvre permettra d'établir des façons d'intervenir qui sont là pour durer et proposera des perspectives qui méritent d'être approfondies et explorées. Avec l'adoption de cette politique, le gouvernement du Québec s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à soutenir et à accompagner les communautés rurales en vue d'atteindre des résultats probants, à court et long terme.

Cette politique propose, d'une part, une approche à partir de laquelle se construiront les modalités de soutien et d'accompagnement des milieux ruraux dans une dynamique de coopération. Elle présente, d'autre part, trois orientations qui traduisent la volonté gouvernementale d'appuyer les communautés rurales en respectant leurs choix et leur démarche de développement.

Le gouvernement québécois propose au monde rural des objectifs ambitieux. Cependant, ni l'un ni l'autre ne cherchera à les atteindre tous et en même temps. Ces objectifs leur permettent de mettre en branle un processus de changement et de se donner une vision commune de ce que pourrait être le Québec rural de demain.

L'APPROCHE

L'approche de la Politique nationale de la ruralité se dessine en plusieurs volets, dont voici les grandes lignes :

- **Une approche souple :** La politique offre aux milieux ruraux un cadre d'intervention flexible pour mieux appuyer leur développement en fonction de leurs particularités.
- **Une approche qui favorise les initiatives locales :** La politique veut susciter et encourager l'initiative de même que l'esprit d'entreprise individuel, collectif et communautaire comme source de dynamisation.
- **Une approche qui stimule et soutient l'innovation :** La politique mise sur la créativité pour aborder différemment les problématiques locales afin de mettre de l'avant de nouvelles façons de voir et d'intervenir en milieu rural.
- **Une nouvelle gouverne qui mise sur le partenariat avec les acteurs du milieu :** La politique vise à améliorer la capacité des communautés rurales à s'approprier leur développement par l'accroissement des responsabilités, le transfert des moyens d'action et le partenariat local et régional.

PREMIÈRE ORIENTATION

STIMULER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PROSPÉRITÉ DES COLLECTIVITÉS RURALES

L'expérience des collectivités rurales prospères nous enseigne, ici comme à l'étranger, que leur développement s'appuie sur le sens de l'innovation et la créativité de leur population. La réussite provient souvent de la transformation secondaire et tertiaire des ressources, de l'exploitation de nouveaux créneaux nés du génie inventif local, de l'accès aux ressources techniques, de la formation, de l'animation et de la mise en valeur des particularités culturelles locales. Tout en s'appuyant sur les secteurs traditionnels de la prospérité comme l'agriculture, les pêches et la foresterie, c'est dans la diversification économique et l'ouverture aux marchés nationaux et mondiaux que réside en bonne partie le futur des milieux ruraux québécois.

Pour assurer la pérennité des campagnes, il faut ancrer la dynamique du développement partout, mais surtout dans les plus petites communautés et, en particulier, dans celles qui vivent une forte dévitalisation économique. Ce sont essentiellement les perspectives réalistes de développement économique et de création d'emplois, habilement construites en fonction des réalités locales, qui permettront d'envisager un avenir prometteur pour les territoires ruraux. L'utilisation d'avenues nouvelles, dans des segments de marché peu explorés comme la création de produits et de créneaux distinctifs, élargit les occasions d'affaires et permet la mise en valeur du potentiel des communautés. La stimulation et l'accompagnement de l'esprit d'entreprise individuel et collectif représentent un passage obligé pour améliorer tous les aspects de la vie économique locale.

Plusieurs projets qui naissent en milieu rural, peu importe leur champ d'action, portent en eux-mêmes des germes de développement économique et de création d'emplois. Trop souvent, le manque de ressources techniques et d'expertise pour les promoteurs locaux limite l'émergence d'entreprises et de projets concrets.

Dans un processus d'appropriation du développement, le capital humain demeure au centre de toute créativité et l'acquisition du savoir de même que le développement des compétences sont des avenues incontournables.

Trois objectifs découlent de cette première orientation :

- *Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise;*
- *Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire;*
- *Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.*

DEUXIÈME ORIENTATION

**ASSURER LA QUALITÉ DE VIE DES COLLECTIVITÉS RURALES ET
RENFORCER LEUR POUVOIR D'ATTRACTION**

Le maintien et l'amélioration des services de proximité, la cohésion sociale et la vie communautaire représentent, avec la situation économique et l'emploi, des facteurs déterminants dans la décision de plusieurs individus de continuer à vivre en milieu rural, d'aller s'y établir et d'y élever une famille.

L'État entend accorder aux populations rurales des services de qualité. Cet engagement nécessite de relever un défi de taille, que ce soit pour maintenir les services dans les communautés rurales ou pour les rendre accessibles. Pour organiser des services publics, maintenir ou développer des services privés ou collectifs, la mise en commun des ressources et l'innovation dans les façons de faire sont dorénavant indispensables.

En mettant en valeur les ressources de leur territoire, les communautés rurales augmenteront leur qualité de vie. En rendant leur cadre de vie attrayant, elles s'assureront de garder leur population et d'en attirer de nouvelles. En cultivant la richesse du patrimoine naturel et culturel des villages, en augmentant la qualité de l'habitat et en lui donnant un caractère distinctif, les ruraux développeront une fierté et un fort sentiment d'appartenance à leur milieu.

Par ailleurs, pour tenir compte des situations particulières des communautés rurales dont la faible densité de leur population, l'éloignement des services et le vieillissement de la population, l'État verra à adapter et à moduler ses programmes et ses mesures.

Le gouvernement poursuit ici trois objectifs :

- *Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité;*
- *Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance;*
- *Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux.*

TROISIÈME ORIENTATION

SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR COMMUNAUTÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DU MONDE RURAL

Quel que soit son niveau de développement, chaque communauté rurale dispose d'une dynamique interne et de ressources qui la rendent capable d'améliorer son sort. L'amorce du processus de développement est exigeant, car il n'existe pas de solution toute faite et chaque milieu doit trouver celle qui lui convient le mieux. La démarche entreprise par le biais de la politique cherche aussi à créer une cohésion sociale pour activer la volonté commune d'intervention. Tous doivent y participer : jeunes et aînés, hommes et femmes, néo-ruraux et résidants de vieille souche. Les leaders locaux ont la tâche de travailler en partenariat afin de construire des perspectives d'avenir qui soient mobilisatrices et de créer le climat de confiance indispensable aux prises de décision et aux engagements collectifs.

La démarche de développement des communautés rurales doit, en bout de course, leur permettre d'être attrayantes non seulement sur le plan économique, mais aussi en ce qui a trait au cadre et à la qualité de vie. Le travail à accomplir varie : offrir des emplois, maintenir les populations, se préoccuper des gens âgés, attirer des jeunes et des familles, y inclus une proportion plus grande d'immigrants, améliorer les services communautaires ou mettre à profit l'apport des femmes. Pour parvenir à de meilleurs résultats, la complicité entre les collectivités rurales d'une MRC et la contribution du milieu urbain apparaissent comme des atouts à mettre en valeur. Trois objectifs découlent de cette orientation :

- *Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations;*
- *Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural;*
- *Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain ».*



Pour une véritable corvée
de développement:
Le pacte rural

3

Par la *Politique nationale de la ruralité*, le gouvernement du Québec entend agir en partenariat avec les leaders des communautés locales et régionales, notamment leurs représentants élus, et convenir d'un engagement conjoint à s'investir et à innover pour bâtir une ruralité prospère et conforme aux attentes des populations rurales. Afin de concrétiser cet engagement, le gouvernement entend soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement de l'ensemble des communautés rurales et leur allouer des ressources techniques et financières, prioritairement à celles qui vivent des difficultés. Il propose ainsi de conclure un pacte de solidarité avec les élus de chaque territoire rural et d'y attribuer un budget. Les élus s'engageront pour leur part à soutenir les communautés rurales dans leurs efforts pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère.

Axé sur l'engagement et l'innovation, le **Pacte rural** offrira aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d'initier des projets visant à améliorer leurs conditions de vie. Cette corvée vise aussi à expérimenter des approches innovantes qui font appel à la mise en valeur de tous les potentiels de développement locaux et qui se fondent sur la valorisation des ressources humaines, naturelles et patrimoniales des milieux.

Le pacte est un dispositif qui permet à l'État et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme sur le territoire rural en tenant compte de ses particularités, de ses forces et de ses potentiels. Ce pacte se concrétisera par une entente formelle entre le gouvernement du Québec et chaque MRC ciblée. Les principaux termes de cette entente de solidarité en faveur de la prospérité et de la pérennité des communautés rurales sont les suivants :

- Le pacte précise que la MRC et le gouvernement conviennent mutuellement de promouvoir le développement du milieu rural en fonction des trois orientations de la politique de la ruralité :
 - stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
 - assurer la qualité de vie de ces collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;
 - soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté.
- Cette entente engage la MRC à promouvoir le développement dans chaque municipalité rurale de son territoire et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation et de soutien.

- Cette entente convient du rôle des différents partenaires qui appuieront les efforts de développement rural, notamment celui des CLD.
- Le gouvernement du Québec s’engage, pour la durée de l’entente, à transférer à la MRC une enveloppe budgétaire qui permettra :
 - de soutenir la démarche d’organisation, de réflexion et d’action au sein des communautés rurales et au niveau de la MRC;
 - d’appuyer les opérations menant à la réalisation des projets locaux, soit les étapes de structuration, de démarrage et d’accompagnement;
 - d’établir avec les MRC les mesures de soutien pouvant s’adresser à l’ensemble des communautés rurales de leur territoire: formation spécifique des acteurs du développement, connaissance des ressources et toute autre initiative d’accompagnement du renouveau rural que voudrait se donner une MRC.

Pour faire face à ces engagements dans les pactes ruraux, le gouvernement du Québec met en place un levier pour des communautés innovantes doté d’une enveloppe de **90 millions de dollars pour les cinq prochaines années**. Cette enveloppe budgétaire se veut complémentaire aux programmes et mesures existants. Un partage de cette somme sera effectué entre les MRC visées, en tenant compte de la taille de la population des municipalités rurales et de leur situation socio-économique. L’aide accordée sera ainsi plus importante pour les territoires ruraux en difficulté.

- La MRC est responsable de la gestion de l’enveloppe budgétaire du pacte rural applicable à son territoire. Elle verra ainsi à ce que chaque communauté rurale puisse se doter d’une vision d’avenir, identifier les conditions propices à son développement et faire naître des projets concrets.
- Comme signataire du pacte et comme gestionnaire de l’enveloppe budgétaire, la MRC sera imputable des sommes qui lui sont confiées. Elle devra procéder à une reddition de comptes au gouvernement, faire état des démarches et des résultats obtenus à sa population en établissant des modes de gestion simples pour les citoyens et citoyennes.
- Le gouvernement et la MRC conviennent dans le Pacte rural, s’il y a lieu, de transférer certaines sommes à des mandataires.
- Dans ce cadre, le gouvernement s’engage à seconder les initiatives et les projets inscrits au pacte par la mise à contribution des connaissances et de l’expertise de ses ministères et organismes en régions.
- Le gouvernement encouragera ses ministères, organismes et sociétés d’État à susciter et à concevoir de nouvelles façons de faire en appui au Pacte rural.



Les domaines d'intervention couverts par les pactes ruraux pourront être très variés de manière à s'adapter aux territoires ruraux visés. Certains champs d'intervention sont particulièrement importants pour la pérennité des collectivités rurales, notamment :

- le maintien et le retour des jeunes et des familles ainsi que les approches pour faciliter leur installation sur une base durable;
- la participation des jeunes à la vie politique, sociale, culturelle et économique locale;
- l'amélioration des services publics et privés, tels le transport communautaire, les activités culturelles, de loisirs et de sports, l'offre de services locaux intégrés au sein d'une coopérative, d'une entreprise d'économie sociale ou de toute autre formule d'entrepreneuriat local;
- la formation, l'accompagnement ou la mise en réseau des promoteurs et des acteurs locaux qui contribuent à la démarche de revitalisation et d'innovation rurale;
- la recherche et le développement de nouveaux produits ou potentiels de développement économique et de création d'emplois;
- la connaissance du capital humain disponible sur le territoire et sa mise en valeur par l'acquisition de connaissances, de compétences ou de qualifications;
- le prolongement des filières de production, le maillage des entreprises, le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif et l'encouragement au travail autonome.

Même si le contenu peut varier, les pactes ruraux ont tous en commun de permettre de poser les gestes les plus structurants pour faire émerger et soutenir les projets en accord avec les orientations de la politique de la ruralité. Chaque MRC aura à établir sur son territoire une volonté commune de développer la ruralité, à élaborer une vision d'avenir, à activer l'intelligence collective et à assurer une meilleure complémentarité entre l'urbain et le rural. En partenariat avec les forces vives du milieu, en mobilisant la société civile comme les élus locaux autour de la question rurale, en utilisant à bon escient les ressources spécialisées de son territoire (CLD, commission scolaire, CLSC, CLE, CJE, établissements d'enseignement, groupes intermédiaires) et en suscitant leur participation, la MRC enclenchera une véritable corvée de développement rural.

L'ensemble des moyens d'action de la politique apparaissant dans les prochains chapitres constitue un coffre à outils qui sera mis à contribution dans le cadre de l'application des pactes ruraux.

UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE PARTAGÉE

Le succès de la Politique nationale de la ruralité repose sur un partenariat étroit entre les élus municipaux et le gouvernement du Québec. Ce partenariat s'exprime de façon privilégiée par le Pacte rural, mécanisme clé de la politique qui confirme la responsabilité des **municipalités régionales de comté (MRC)** et du gouvernement du Québec.

Le **ministre d'État aux Régions** et le **ministre responsable de la région** assureront, avec le député, l'engagement du gouvernement du Québec à soutenir la politique de la ruralité, à signer le Pacte rural et à le mener à terme.

La **municipalité régionale de comté** assurera, pour sa part, l'engagement de la collectivité et des partenaires du milieu à agir pour la dynamisation du territoire rural. Elle est responsable des budgets qui lui sont confiés et doit faire état des résultats obtenus au gouvernement et à la population de son territoire.

Les municipalités rurales sont les premières interpellées par la mise en œuvre de cette politique. Leur engagement est essentiel: elles doivent se mobiliser, travailler ensemble, encourager le leadership dans leur communauté, accueillir les jeunes et les familles, prendre l'initiative et bâtir des projets. Pour réussir, elles auront besoin d'appui, d'expertise et de constance. Dans le cadre du Pacte rural, la MRC coordonnera la mise en œuvre de cette opération et mobilisera les partenaires et les organismes de son milieu pour soutenir les communautés.

DES MANDATAIRES ACTIFS

Certains mandataires interviennent de façon plus précise dans la mise en œuvre.

Le **centre local de développement (CLD)**, qui est responsable du développement économique local, de la création d'emplois et de l'économie sociale, est le mieux placé pour accompagner la MRC dans sa démarche de développement rural. Il offre le soutien d'un agent de développement rural pour l'animation, la mobilisation et l'aide technique aux démarches des communautés rurales ainsi qu'au travail de concertation de la MRC. Il appuie aussi les promoteurs des communautés rurales et autochtones dans la réalisation de leurs projets.

Le rôle de cet agent est central dans la réussite de la dynamisation des communautés rurales et le succès ne peut venir que d'une confiance mutuelle entre lui et les acteurs locaux. C'est pour cette raison que son mandat sera ajusté pour tenir compte du contexte du Pacte rural.

Le **conseil régional de développement (CRD)** a, pour sa part, le mandat d'instaurer un mécanisme de soutien à la ruralité au niveau régional. Il intervient en appui aux MRC et aux communautés rurales par la concertation et la mobilisation des ressources régionales qui peuvent contribuer au développement des milieux ruraux, tels les universités et les cégeps, les coopératives de développement régional, les centres de recherche et les organismes de financement. De plus, le CRD pourra soutenir les projets couvrant plus d'un territoire de MRC et aussi inscrire la ruralité à sa planification stratégique et dans des ententes cadres de développement.

Sous la présidence du sous-ministre adjoint de la région concernée, la **conférence administrative régionale (CAR)** qui réunit les directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux d'une région appuiera la mise en application de la politique. Ainsi, ces ministères et organismes agiront de façon concertée et seront les partenaires gouvernementaux dans la mise en œuvre du pacte avec chaque MRC visée.

LES PARTENAIRES NATIONAUX DE LA MISE EN ŒUVRE

L'envergure de la politique de la ruralité de même que son approche globale et territoriale nécessitent une concertation soutenue des principaux acteurs de la société québécoise.

Solidarité rurale du Québec, l'instance conseil du gouvernement en matière de développement rural, constitue un lieu d'échanges, de débats, de recherche et d'appui au monde rural. Il exerce une vigie permanente sur les grands enjeux sociétaux et leur impact sur la ruralité. C'est pourquoi le ministère des Régions entend lui assurer un financement jusqu'en 2005 afin qu'il assume les mandats suivants :

- fournir au gouvernement du Québec des avis sur des questions concernant le monde rural et réaliser les recherches et les consultations nécessaires;
- conseiller et appuyer les milieux locaux et régionaux sur des questions du même ordre;
- former et soutenir les agents de développement rural;
- collaborer avec le ministère des Régions et ses partenaires dans le domaine du développement rural et être un pôle d'information et de réflexion pour le monde rural.

Le ministre d'État aux Régions entend mettre sur pied et présider un comité chargé de l'appuyer dans la mise en œuvre et le suivi de la politique. Ce **Comité des partenaires de la ruralité** sera composé des représentants et représentantes des principaux organismes nationaux qui participent à la mise en œuvre de cette politique: Solidarité rurale du Québec (SRQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ), l'Association des régions du Québec (ARQ) ainsi que des chercheuses et chercheurs reconnus pour leur expertise dans le domaine ou tout autre organisme désigné par le ministre.

Le ministre d'État aux Régions est responsable du développement rural au gouvernement du Québec. Il voit à favoriser la concertation, la connaissance, l'innovation et le soutien aux initiatives en faveur des milieux ruraux. Pour ce faire, un **Secrétariat à l'innovation rurale** sera créé au sein du ministère des Régions qui aura pour rôles:

- de coordonner la mise en œuvre de la politique;
- de présider un comité de coordination interministériel sur la ruralité;
- de construire des indicateurs, d'évaluer les résultats, de faire des bilans périodiques de la politique, de les transmettre au ministre d'État aux Régions et au gouvernement;
- d'être à l'affût de toute politique et initiative pertinente au monde rural et de poursuivre avec ses partenaires des recherches et des études. À cette fin, le ministère des Régions a mis en place, avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, une action concertée de recherche sur la ruralité;
- d'identifier des approches innovantes en matière de développement rural qui pourraient faire l'objet d'expériences pilotes (ex.: effectuer des bancs d'essai dans certaines MRC témoins pour tester des approches), de diffuser les bonnes pratiques, de mettre en place des groupes tactiques d'intervention pour soutenir des milieux aux prises avec certaines difficultés ou en manque d'expertise;
- d'appuyer les sous-ministres adjoints des régions et leurs équipes dans leurs mandats concernant la ruralité;
- de voir à ce que les territoires ruraux du Québec aient droit à leur juste part des investissements fédéraux, et que le gouvernement fédéral respecte la *Politique nationale de la ruralité* de même que les compétences du Québec en cette matière.



Stimuler et soutenir le
développement durable et la
prospérité des collectivités rurales

4

Pour occuper de façon dynamique le territoire et améliorer les perspectives d'avenir de la ruralité québécoise, la Politique nationale de la ruralité mise d'abord sur la diversification de l'économie et la valorisation des ressources humaines, culturelles et naturelles. La recherche et l'innovation, l'accès à la science et à la technologie, l'entrepreneuriat et l'amélioration des compétences sont aussi des conditions essentielles au dynamisme économique des milieux ruraux.

Ces milieux représentent un terreau fertile sur lequel peut miser une collectivité pour soutenir et intensifier la création d'emplois, en consolidant et en mettant sur pied de nouvelles activités. Nombreux sont leurs atouts pour dynamiser l'économie des communautés, notamment la présence d'entreprises de toutes natures, une mentalité de travailleurs autonomes bien ancrée et des ressources à mettre en valeur.

DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'EMPLOI ET ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Diversifier son économie a pour effet de créer un plus large éventail d'activités et d'entreprises, ce qui permet d'éviter les fragilités inhérentes à l'exploitation d'une seule ressource ou la dépendance à une seule entreprise. Cela ajoute aussi une valeur aux activités économiques présentes dans un milieu.

L'intensification des moyens de production engendre un phénomène paradoxal, puisque les investissements consentis sont souvent inversement proportionnels au nombre d'emplois créés. C'est ainsi que pour être plus concurrentielles, plusieurs entreprises investissent dans la modernisation et diminuent le nombre de travailleurs. Pour consolider et développer l'emploi, il faut donc compenser ce phénomène en misant sur d'autres possibilités de l'économie, établir de nouvelles entreprises, consolider celles qui sont existantes et chercher à augmenter leur rentabilité et leurs retombées.

Les milieux ruraux disposent de nombreux potentiels liés à leurs ressources et à leur territoire à partir desquels il est possible d'identifier des créneaux économiques porteurs de développement. Pour y parvenir, encore faut-il encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise. Il apparaît possible de mettre en œuvre dans plusieurs municipalités un projet de territoire dont les fondements touchent à la fois leurs ressources physiques (agriculture, forêt, mine, milieu hydrique, faune, pêche) et leurs particularités socio-culturelles: histoire, habitation, patrimoine. De plus, toute une gamme de productions de haute qualité peut être élaborée pour combler les besoins plus spécifiques des consommateurs. Cette situation crée de nombreuses occasions d'affaires pour les petites entreprises qui veulent combler ce vide et fabriquer entre autres des produits de niche ou du terroir.

Pour que les communautés rurales prospèrent et se développent de façon durable, elles peuvent mettre à profit un éventail d'instruments. Grâce au partenariat, ces instruments pourront être utilisés avec un maximum d'efficacité et d'impact sur l'occupation du territoire et sur les économies locales.

Depuis la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional*, les communautés rurales peuvent compter, dans chaque MRC, sur un centre local de développement (CLD). Cet organisme aide les promoteurs à bâtir leur plan d'affaires, offre des prêts aux entreprises et soutient les travailleurs autonomes. Le CLD collabore aussi au développement des entreprises d'économie sociale et encourage les jeunes qui veulent se lancer en affaires. Le centre local d'emploi (CLE) offre, pour sa part, divers services aux individus, dont de la formation, un service de placement de la main d'œuvre et des mesures actives d'emploi.

De concert avec les MRC, le gouvernement a renforcé la capacité d'action des CLD dans 56 MRC au Québec, aux prises avec de plus grandes difficultés économiques et sociales. Une enveloppe de **11,2 millions de dollars permet d'appuyer les initiatives de ces milieux ruraux, en matière économique**, et de soutenir toutes les phases de développement de leurs projets (prédémarrage, expertise spécifique, micro-projets et inventaires de ressources), incluant l'économie sociale. Cette mesure permet ainsi d'élargir la base économique des communautés les plus fragiles.

Grâce à la **Stratégie de développement économique des régions ressources**, le gouvernement a mis récemment de l'avant un ensemble de mesures ayant un impact significatif sur le développement des communautés rurales. Cette stratégie vise à :

- accélérer la diversification de l'économie par des mesures et des incitatifs fiscaux puissants (impôt zéro pour les PME manufacturières et crédit d'impôt pour les activités de transformation);
- assurer la croissance du secteur des ressources naturelles par la mise en valeur des forêts, la prospection minière et la modernisation de la flotte de pêche;
- faciliter le financement des PME et la création d'entreprises, notamment par la mise en place de nouveaux outils financiers.

Plus de 200 millions de dollars sont ainsi consacrés à stimuler l'économie des zones rurales des régions ressources, car c'est là que se situe une part importante de l'activité économique liée à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles. Plusieurs de ces mesures seront exposées dans le présent chapitre.

Par ailleurs, le **Fonds de développement économique pour les Autochtones**, d'un montant de 60 millions de dollars sur cinq ans, a été mis à la disposition des communautés autochtones pour leur développement économique et communautaire. Ces investissements favoriseront les maillages et auront des effets d'entraînement sur l'économie des communautés rurales limitrophes.

Pour mettre en valeur le potentiel des produits alimentaires de niche et du terroir, le gouvernement s'est engagé, en octobre 2001, lors du Rendez-vous de mi-parcours des décideurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, à élaborer une **stratégie globale de développement** comprenant l'encadrement technique, la création de marques distinctives et le développement de partenariat (le regroupement pour la commercialisation et le réseautage d'entreprises).

Pour mettre au point cette stratégie, un chantier de travail sera formé notamment de Solidarité rurale du Québec, des tables régionales de concertation agroalimentaire, du MAPAQ et du ministère des Régions.

En appui à cette stratégie et dans le but de favoriser la transformation ou la valorisation de la ressource agricole, le soutien d'une production ou d'une activité émergente, le gouvernement du Québec et la **Financière agricole** ont convenu de créer une **nouvelle filiale**. Celle-ci disposera **d'un capital de 24 millions de dollars pour appuyer les projets d'investissement en amont et en aval de l'agriculture ainsi que des projets de développement régional**.

Afin d'assister les promoteurs dans la sauvegarde des savoirs et savoir-faire, dans la mise en valeur du patrimoine rural et dans la promotion de l'occupation du territoire et de la valorisation des terroirs locaux, **la mesure d'aide aux produits du terroir se poursuit jusqu'en 2004-2005 avec une enveloppe annuelle de 600 000 \$**. Cette mesure, dont les procédures seront révisées, met à la disposition des promoteurs ruraux une enveloppe de 1,8 million de dollars. Elle fera l'objet d'une plus large promotion sur tout le territoire québécois.

Enfin, le gouvernement entend appuyer les projets qui ont un impact dynamique sur l'occupation du territoire et qui contribuent à la pérennité des activités agricoles et des économies locales. Ainsi, **une enveloppe de près de 5,9 millions de dollars sur trois ans** servira à étendre aux MRC en difficulté des régions centrales **les mesures de diversification de l'agriculture et de transformation des produits agroalimentaires**, incluses dans la Stratégie de développement économique des régions ressources.

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION À LA GESTION DES RESSOURCES ET À LA MISE EN VALEUR DE SON TERRITOIRE

La mise en valeur des ressources contribue à la pérennité des communautés et des économies locales dans la mesure où elle implique la participation des populations et la valorisation des potentiels locaux. Des interventions qui vont en ce sens et qui encouragent une gestion plus intégrée permettront de tirer le maximum des ressources, tout en assurant leur préservation pour les générations futures. Ainsi, la mise en valeur du milieu forestier ou du potentiel touristique d'un territoire, le développement de nouvelles productions dans un contexte de gestion multiressource et de préservation du territoire, sont autant d'éléments qui interpellent et sollicitent la participation des milieux locaux et régionaux.

La **Stratégie de développement économique des régions ressources** a proposé plusieurs **mesures pour la mise en valeur et le développement intégré des ressources**: la consolidation des pourvoiries, l'aménagement d'habitats fauniques en milieu forestier, les aménagements et investissements dans les parcs, les réserves fauniques et les zecs.

Une somme de **18 millions de dollars est aussi consacrée à des ententes spécifiques qui permettent d'améliorer l'offre touristique en régions**, et cela, en fonction des priorités régionales.

Pour **stimuler l'exploitation minière**, cinq régions ont innové et signé avec le gouvernement du Québec **des ententes spécifiques pour la création de fonds miniers régionaux** (formation et promotion de la prospection, connaissance du territoire, découverte et mise en valeur d'indices minéralisés).

Le **Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier** permet pour sa part de financer des projets à caractère sylvicole, faunique, environnemental, récréatif ou éducatif, tant dans les forêts publiques que privées. Administré en collaboration avec le milieu local et régional, ce programme, **dont le budget atteint 128,7 millions de dollars sur trois ans**, permet de soutenir de multiples projets créateurs d'emplois qui contribuent à rehausser le potentiel de développement du territoire forestier. Certains projets issus des pactes ruraux pourront être soutenus par ce programme.

Par ailleurs, la **mise à jour du régime forestier québécois**, qui a franchi une étape importante avec la modification, en 2001, de la Loi sur les forêts¹¹, offre de nouvelles perspectives de développement. La nouvelle loi permet **d'élargir l'accès aux différentes ressources du milieu forestier à une gamme diversifiée de promoteurs et de favoriser une cohabitation de productions** pour tirer un maximum d'avantages et de revenus de ces territoires.

¹¹ Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.

- Ainsi, il est dorénavant possible de mettre en production des érablières déjà vouées à la production de matière ligneuse ou, à l'inverse, de permettre une production de matière ligneuse dans des érablières déjà aménagées à des fins acéricoles.
- Il est désormais possible d'obtenir des permis pour déboiser des terres dans le but d'y développer des productions (ex.: les bleuets) et de permettre une cohabitation de la production de matière ligneuse avec des productions agricoles sur certains territoires.
- Les personnes et les entreprises qui veulent faire une récolte commerciale des arbustes ou arbrisseaux ou de leurs branches pour en faire différents produits peuvent obtenir un permis (ex.: récolte pour répondre à la demande de compagnies pharmaceutiques).

Des personnes ou des entreprises qui ne détiennent pas un permis d'usine de transformation du bois, comme certaines coopératives forestières, pourront se voir attribuer, par le biais du nouveau **contrat d'aménagement forestier (CAF)**, un volume déterminé de bois dans les forêts publiques pour en faire la récolte et le mettre en marché.

Grâce à ce nouveau contrat, ces bénéficiaires auront les mêmes droits et obligations que les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, sauf en ce qui a trait à la destination des bois qui seraient vendus sur le marché libre. Le ministre des Ressources naturelles consultera les communautés autochtones concernées et les conseils régionaux de développement avant d'octroyer des CAF dans leurs régions.

Le régime forestier révisé **favorisera un aménagement intégré des différentes ressources du milieu forestier**. Ainsi, ce régime prévoit la participation des MRC, des communautés autochtones, des gestionnaires de territoires fauniques ou d'autres personnes qui s'occupent d'aménagement forestier à divers exercices dont la préparation des plans généraux d'aménagement forestier.

La loi lie dorénavant le maintien des attributions par contrats à l'atteinte d'objectifs de performances forestières, environnementales et industrielles. Cette nouvelle approche devrait inciter les bénéficiaires de contrats à faire une utilisation la plus optimale possible du milieu forestier et des bois récoltés.

Par ailleurs, le **Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet l'injection annuelle de plus de 42,5 millions de dollars dans la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier privé**. Financé à raison de 34,5 millions de dollars par le ministère des Ressources naturelles et de 8 millions de dollars par l'industrie, ce programme est administré par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Ces agences regroupent des représentants du monde municipal, des producteurs forestiers, de l'industrie et du ministère. Dans une perspective d'aménagement durable, elles élaborent des plans de protection et de mise en valeur et offrent un soutien financier

et technique pour réaliser ce type d'activités. Les agences favorisent ainsi la concertation entre les personnes ou les organismes concernés et constituent un bel exemple de partenariat.

INTENSIFIER L'ACQUISITION DU SAVOIR, LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'INNOVATION

La conjoncture économique affecte fréquemment l'économie des milieux ruraux. Ceux-ci vivent souvent des soubresauts qui font varier fortement le niveau de l'emploi. Le personnel peu formé, peu qualifié ou pas assez polyvalent se retrouve alors en situation précaire. Il peut lui être difficile de passer d'un secteur d'activité à un autre si sa formation n'est pas assez diversifiée ou si elle n'est pas reconnue.

De plus, les formations professionnelles et techniques sont habituellement dispensées à l'extérieur du lieu de résidence des jeunes ruraux. Cette situation n'est pas sans avoir d'impact sur leur niveau de formation ou sur leur maintien en milieu rural.

Acquisition du savoir et développement des compétences

Afin de permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, d'améliorer la réponse aux besoins locaux des entreprises et de faciliter une première qualification professionnelle, ce qui devrait être particulièrement profitable en milieu rural, **le ministère de l'Éducation appuiera la diversification des voies de formation après le premier cycle du secondaire**. Les jeunes pourront ainsi inscrire dans leur curriculum des secteurs d'activité complémentaires (agriculture et agroalimentaire, foresterie, faune, tourisme, etc.), à l'exemple de la formation agroforestière donnée par la Maison familiale rurale dans la MRC du Granit. Les milieux intéressés à explorer l'approche de la Maison familiale rurale pourront profiter des budgets du Pacte rural mis à la disposition des MRC afin de monter leur projet et de mettre en relation tous les intervenants nécessaires à sa réussite.

Il y a en outre une demande pressante des partenaires du marché du travail pour des formations qualifiantes de courte durée et plus flexibles afin de répondre aux besoins de la main-d'œuvre et des entreprises. Le ministère de l'Éducation entend fournir une réponse adaptée à ces besoins locaux de formation. Ainsi **seront mis sur pied, par l'entremise des commissions scolaires, des programmes de formation qualifiants et transférables de courte durée**. Ces programmes d'études mèneront à une attestation officielle délivrée par les commissions scolaires et ils favoriseront la reconnaissance académique des compétences acquises en vue de l'obtention d'un diplôme et de l'intégration au marché du travail.

Le **Programme de création d'emplois en forêt**, administré par le ministère des Ressources naturelles et mis en œuvre par la société Rexforêt avec les organismes du milieu, vise la formation et le soutien à l'emploi en aménagement forestier. Les modifications récemment apportées à ce programme, qui s'applique autant en forêt publique qu'en forêt privée, ont permis la création de deux nouveaux volets. Le volet de soutien à l'activité économique régionale concerne particulièrement les régions connaissant une conjoncture économique difficile. Le volet de développement de la main-d'œuvre en entreprise entend notamment favoriser l'élargissement du bassin de travailleurs sylvicoles dans les régions qui ont des difficultés de recrutement. Ce programme est assorti **d'enveloppes budgétaires de 29,3 millions de dollars en 2001-2002 et de 26,0 millions de dollars par année pour les quatre années suivantes.**

Innovation

En janvier 2001, le gouvernement du Québec a adopté la Politique québécoise de la science et de l'innovation qui poursuit trois buts ultimes: favoriser le mieux-être de la société québécoise, concourir à la prospérité commune dans une perspective de développement durable, enrichir la culture québécoise et contribuer au patrimoine mondial des connaissances. La recherche, la science, la technologie et l'innovation sont des dimensions incontournables pour amorcer une nouvelle dynamique de développement du territoire rural québécois.

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) contribue déjà à l'essor des milieux ruraux du Québec, notamment par son action auprès des centres de recherche et des organismes (de liaison, de transfert, d'appropriation et de diffusion de la science et de la technologie). Le ministère compte faire davantage en puisant à **même une enveloppe de 350 millions de dollars pour appuyer des projets d'infrastructures, tels des centres de recherche**, partout au Québec.

Le Rapport de conjoncture 2001 du Conseil de la science et de la technologie intitulé Pour des régions innovantes, servira de guide et de source d'information précieuse pour les régions rurales du Québec, afin de les aider à se positionner sur le plan économique et à identifier des créneaux prometteurs.



Assurer la qualité de vie des
collectivités rurales et renforcer
leur pouvoir d'attraction

5

Les communautés rurales qui s'investissent collectivement dans leur développement accordent une place de choix à la qualité de vie de leur population.

Le maintien et l'amélioration des services locaux tant publics que privés constituent, avec la diversification économique et l'emploi, les éléments fondamentaux pour favoriser le renouvellement des populations et la dynamisation des milieux ruraux.

Force est de constater que l'amélioration du cadre de vie en milieu rural a des effets d'entraînement évidents, non seulement sur le pouvoir d'attraction et le renouveau des populations, mais aussi sur le renforcement du sentiment de fierté et d'appartenance et sur l'achalandage touristique.

ASSURER LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES SERVICES LOCAUX

Le gouvernement entend accorder à la population rurale des services publics de qualité et rechercher avec les milieux des solutions appropriées pour assurer une desserte satisfaisante de services. C'est pourquoi divers ministères font connaître leurs engagements et leurs orientations à l'égard des milieux ruraux.

L'accès à des services variés, de même qualité que ceux offerts dans les milieux plus urbanisés, fait partie des grandes attentes de la population rurale. Les ruraux sont toutefois conscients que les services ne peuvent pas être disponibles partout à n'importe quel prix ou à n'importe quelle condition. Innover et mettre en commun des ressources apparaissent comme des façons souhaitables de donner des services comparables à un coût acceptable pour la société.

Une approche territoriale de distribution des services visant à rapprocher les services publics des communautés rurales et une collaboration dynamique entre les services d'un même milieu sont à privilégier. Partager un lieu et regrouper les ressources de plusieurs services en constituent des exemples.

Pour le maintien des services privés, les formules nouvelles d'organisation des services, l'entrepreneuriat collectif, le maillage d'entreprises existantes et le réseautage des collectivités rurales sont autant de solutions innovantes à mettre en place.

Éducation

En ce qui concerne l'école de village, le ministre de l'Éducation favorise :

- son maintien, dans la mesure où c'est la volonté des parents, de la communauté, qu'il en va du bien-être de l'élève et que des services de qualité pourront être offerts à tous les élèves;
- la tenue de débats sur la qualité des services éducatifs offerts dans les petites écoles;
- la recherche, avec les conseils d'établissement et les représentants de la communauté, de différentes solutions possibles visant le maintien de l'école (ex. : utilisation partagée des locaux, répartition des coûts ou des responsabilités, location des locaux à des organismes qui ont une vocation compatible avec la mission de l'école);
- la transparence dans les discussions nécessitant la participation des parents et des représentants de la communauté, principalement des municipalités.

En outre, le ministère de l'Éducation octroie aux commissions scolaires des ressources additionnelles afin de **favoriser l'organisation des services éducatifs pour des groupes formés de peu d'élèves dans les écoles qui accueillent un effectif réduit ou dans les écoles qui sont éloignées des grands centres urbains ou dispersées sur le territoire.**

Le ministère de l'Éducation compte aussi instaurer un **nouveau mode de financement des commissions scolaires** dès 2002-2003 afin d'améliorer l'équité dans la répartition des ressources, notamment en assurant aux commissions scolaires dont les effectifs diminuent des ressources suffisantes qui leur permettent d'offrir des services éducatifs de qualité. Dans ce contexte, une attention particulière sera portée aux services éducatifs et administratifs ainsi qu'aux équipements à maintenir dans les régions.

Par ailleurs, dans le cadre du **programme Agir tôt pour la réussite scolaire, le ministère de l'Éducation alloue des ressources enseignantes additionnelles, eu égard aux écoles situées en milieux défavorisés.** La mise à jour de la carte de la population scolaire rend 441 nouvelles écoles admissibles à une allocation de 5 millions de dollars. Ces écoles sont surtout concentrées en milieu rural et dans les régions éloignées.

Les collèges et les universités situés en région, bien qu'ils soient généralement à l'extérieur du territoire d'application du Pacte rural, offrent des services à l'ensemble de la population rurale. Ces établissements d'enseignement supérieur vivent des problèmes, par exemple, de faibles bassins de population étudiante, une diminution de l'effectif et des difficultés de rétention du personnel qualifié. **La formule de financement des universités**

tient compte de la taille des établissements et de la mission particulière des universités situées en région. Dans le secteur collégial, compte tenu que le financement des cégeps est basé en grande partie sur le niveau de l'effectif étudiant, le ministère de l'Éducation a introduit en 2001-2002 une **nouvelle règle budgétaire** visant à atténuer l'effet financier provoqué par une diminution du nombre d'étudiants.

Santé et services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux prendra en compte la spécificité des besoins des milieux ruraux dans ses orientations, dans ses politiques et programmes, dans sa planification et dans l'organisation des services sur le territoire. Il entend :

- assurer l'accès aux services de base sur tous les territoires locaux en poursuivant l'implantation des groupes de médecine familiale, en mettant en place les services de première ligne et en donnant à toutes ses clientèles la possibilité de recevoir, à proximité des lieux où elles habitent, les services dont elles ont besoin ;
- s'assurer que les processus d'allocation des ressources soient équitables par rapport aux besoins de la population des milieux ruraux ;
- favoriser le soutien à domicile des personnes âgées, contribuant ainsi à accroître l'autonomie des milieux ruraux ;
- faire en sorte que les jeunes qui vivent des difficultés puissent recevoir, dans leur milieu, des services psychosociaux adaptés à leur condition ;
- garantir aux populations des milieux ruraux un meilleur accès aux services spécialisés et supraspécialisés par une meilleure répartition de l'effectif médical et de meilleures conditions de déplacement pour les personnes qui en ont besoin vers les services des milieux urbains ;
- accroître le nombre d'admissions dans les facultés de médecine en réservant un nombre de places pour les élèves en provenance des régions éloignées ;
- s'assurer que les services préhospitaliers d'urgence sont adéquatement déployés dans les milieux ruraux et convenir d'ententes avec les associations municipales pour rendre disponibles des services de premiers répondants.

Pour le développement des communautés, le ministère envisage également les mesures suivantes :

- encourager techniquement et professionnellement le développement des communautés conformément aux objectifs précisés dans le *Programme national de santé publique* ainsi que dans les plans d'action régionaux et locaux;
- soutenir davantage les organismes communautaires du secteur de la santé et du bien-être afin de renforcer la concertation et la solidarité dans les communautés les plus en difficulté;
- favoriser la promotion de la santé et du bien-être ainsi que la prévention des problèmes sociaux de manière à réduire les conséquences de certaines inégalités, notamment celles liées à la pauvreté. Par exemple, dans leurs interventions, Naître égaux et grandir en santé (NEGS), *École en santé* et *Villes et villages en santé* proposent des conditions favorables à la santé et au bien-être.

Famille et enfance

Le ministère de la Famille et de l'Enfance entend **favoriser, dans le cadre de la politique familiale, le développement de trois axes particulièrement importants pour les parents**, à savoir : le soutien au rôle parental, l'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles et la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Pour contribuer à l'amélioration des services locaux et de la qualité de vie des collectivités, le ministère entend aussi poursuivre l'établissement des services de gardes éducatifs, en adaptant ses interventions aux réalités du milieu rural. Cette mise en place se fait en partenariat avec les conseils régionaux de développement (CRD) et permet de doter chacune des régions des services nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et des parents.

Transport

Le ministère des Transports propose, pour sa part, de mettre à contribution, dans un effort conjoint, les différents services de transport généraux ou spécialisés qui desservent déjà le territoire rural : le transport adapté municipal, celui du réseau de la santé et des services sociaux, le transport scolaire, les taxis et les autobus qui font la navette interurbaine. Cette mise à contribution permet d'offrir un transport autant aux clientèles particulières qu'à la population en général, à partir d'un système adapté aux besoins et aux caractéristiques de chaque milieu.

La disponibilité d'un réseau public de transport permet de remédier à l'isolement de certaines clientèles des collectivités rurales, en particulier quand ces collectivités sont situées en périphérie des territoires. Par ailleurs, il existe dans presque toutes les municipalités un service de transport scolaire et de transport adapté ainsi que des services spécialisés du réseau public et du réseau de la santé dont le matériel roulant ne sert, pour l'instant, qu'à des clientèles particulières.

Des expériences pilotes en transport intégré de mises en commun de services de transport collectif se déroulent actuellement dans plusieurs MRC du Québec. Celles-ci permettent aux citoyens et citoyennes ou à des clientèles spécifiques (personnes handicapées, « raccrocheurs adultes », élèves, etc.) de bénéficier du transport scolaire ou adapté pour se rendre aux points de services de la ville la plus proche, à leur lieu de travail ou à leur établissement d'enseignement. Ces expériences sont soutenues par le ministère des Transports et par divers intervenants du milieu : MRC, commission scolaire, municipalités, CLSC et autres. Souvent, elles peuvent donner naissance à des entreprises d'économie sociale aptes à coordonner le service et à générer des emplois.

En vue de mieux desservir les communautés rurales, une aide **de 10 millions de dollars sera consentie d'ici à 2006 pour soutenir et consolider ces expériences** et étendre cette nouvelle approche, en partenariat avec les élus municipaux, partout sur le territoire.

Il importe également de souligner que le gouvernement a annoncé dans le Discours sur le budget 2002-2003, un programme d'accélération des investissements publics destinés à accroître sensiblement le rythme de ses interventions sur les infrastructures. À cet égard, près de **400 millions de dollars seront consacrés à la réfection et à l'amélioration du réseau routier supérieur**. Cet investissement est une première étape d'un plus vaste programme de reconstruction du réseau routier supérieur qui prévoit, au cours des dix prochaines années, des investissements de plus de 3 milliards de dollars qui contribueront, pour une partie, à rehausser la qualité des routes nationales, régionales et collectrices en milieu rural.

Coopératives

Plusieurs communautés rurales confrontées à divers problèmes, entre autres, la relève en entreprise, la fermeture ou l'absence de services dans certains domaines, peuvent avoir avantage à utiliser une approche collective. En ce sens, l'alternative des coopératives est particulièrement bien adaptée au contexte rural.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce améliorera la mise sur pied et le fonctionnement de tous les types de coopératives (de solidarité, de travailleurs, de travailleurs actionnaires, de producteurs et de consommateurs) dans le cadre de la révision de la Loi sur les coopératives.

La formule des coopératives de solidarité, permettant de réunir divers membres (travailleurs, producteurs ou consommateurs) qui ont en commun les intérêts socio-économiques de leur collectivité, pourrait ainsi être améliorée afin de permettre aux municipalités et aux MRC d'y participer. Par ailleurs, les outils de capitalisation et de financement seront adaptés pour permettre des interventions dans ce genre d'entreprises.

Infrastructures

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'engage à investir 20 % du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec et du nouveau Programme d'infrastructures Québec-municipalités, annoncé lors du budget 2002-2003, dans le soutien aux municipalités rurales pour la mise en place ou la réfection d'infrastructures d'approvisionnement, de traitement ou de distribution de l'eau potable, de collecte ou d'assainissement des eaux usées. Ce soutien financier contribuera également à implanter des infrastructures pour fournir les services aux entreprises dans ces municipalités, permettant ainsi de créer de nouveaux emplois ou de maintenir des emplois existants, en particulier, dans les secteurs agroalimentaire, forestier et récréo-touristique. Ces deux programmes prévoient également qu'une partie des enveloppes réservées aux municipalités rurales sera affectée spécifiquement aux infrastructures de voirie locale. Ces investissements s'ajoutent à ceux mentionnés à la rubrique transport dans le programme de reconstruction du réseau routier supérieur.

Infrastructure technologique

Les zones rurales ne bénéficient pas de liens à haute vitesse, ce qui constitue un frein à leur développement économique et à l'accessibilité de certains services. Le ministère de la Culture et des Communications s'est déjà engagé à **soutenir des études de faisabilité**, pilotées notamment par les CRD, qui ont permis de réaliser un état de situation et une **stratégie pour accélérer le déploiement de liens à haute vitesse dans les communautés rurales**.

Ainsi, le programme Villages branchés permettra de relier les écoles du Québec par un réseau de télécommunications à la fine pointe de la technologie. Les infrastructures serviront également à d'autres organismes qui agissent à titre de partenaires, telles les municipalités, permettant ainsi d'établir les bases solides d'une véritable autoroute nationale de l'information.

C'est dans cet esprit que le **ministère de l'Éducation se voit doté d'un budget supplémentaire de 75 millions de dollars** pour mettre en œuvre le **programme Villages branchés du Québec**. Il travaillera en partenariat avec les principaux ministères concernés, notamment ceux de la Culture et des Communications, des Régions, des Affaires municipales et de la Métropole, ainsi qu'avec les partenaires locaux et régionaux, et ce, pour permettre l'accès à des liens à haute vitesse au plus grand nombre possible de communautés rurales.

Loisir et sport

Les activités et les équipements récréatifs représentent en milieu rural un élément essentiel des services de proximité et de la vie communautaire. **La spécificité de ces besoins sera prise en compte dans la planification, les orientations, les politiques et les programmes du Secrétariat au loisir et au sport.** Cela implique, entre autres, une sensibilité et un soutien aux réalités du milieu local par les organismes régionaux et nationaux, un appui aux centres communautaires de loisirs ainsi que la mise en place des conditions favorables à la pratique d'activités physiques. Cela suppose enfin un encouragement à la consolidation et à l'élaboration d'ententes sur l'utilisation des équipements et des infrastructures récréatives et sportives.

AMÉLIORER ET PROMOUVOIR LE CADRE DE VIE ET ACCROÎTRE LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

La qualité du cadre de vie représente un facteur déterminant dans la décision de continuer à vivre en milieu rural ou encore de s'y installer. La richesse du patrimoine naturel et culturel, la qualité de l'habitat et le caractère attractif des villages renforcent la fierté et l'appartenance au milieu rural et aussi le goût d'y demeurer et de le développer.

Les fêtes anniversaires, les nombreux festivals de même que la participation des communautés à la restauration de l'église ou du cœur du village constituent des exemples probants de ce que permet d'accomplir le sentiment de fierté et d'appartenance. C'est souvent en travaillant sur ces deux éléments qu'un milieu reprend l'initiative et entreprend de se développer.

Le Pacte rural représente un instrument privilégié pour travailler à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des communautés rurales. Il peut favoriser le travail en synergie, dans une même direction, des intervenants publics et privés (municipalités, MRC, CLD, ministères et sociétés d'État) qui agissent en milieu rural. De plus, il peut servir à doter les communautés de l'expertise nécessaire à la mise en œuvre d'approches intégrées. Les communautés sont conviées à utiliser tous les outils disponibles pour améliorer leur cadre de vie.

Culture

Par son expertise, le **ministère de la Culture et des Communications soutiendra les MRC qui voudront entreprendre une démarche d'adoption d'une politique culturelle et de plans d'action**. Pour favoriser la concertation avec les élus locaux et régionaux, le ministère continuera de s'appuyer sur l'action dynamique des Conseils régionaux de la culture.

De plus, pour permettre aux communautés de mettre en valeur leur patrimoine et de promouvoir les arts et la culture sur leur territoire dans une optique de développement du tourisme culturel, **le programme des Villes et villages d'art et de patrimoine a été reconduit jusqu'en 2003**. Ce programme a été adapté pour répondre aux réalités particulières des MRC qui comptent des collectivités rurales dévitalisées. Le ministère de la Culture et des Communications consacre **un montant supplémentaire de 8 millions de dollars** pour appuyer des projets mis de l'avant dans le cadre de ce programme et qui souscrivent aux orientations de la politique de la ruralité.

Dans le cadre du **plan d'accélération des investissements du gouvernement**, annoncé lors du *Discours sur le budget 2002-2003*, le ministère favorisera **l'accès à la culture par une mise de fonds de 120 millions de dollars**. Cette mise de fonds permettra l'amélioration des équipements culturels des villes et des villages, l'acquisition de livres dans les services de lecture publique, la restauration du patrimoine religieux et du patrimoine bâti, la relance des inventaires faisant agir tout le réseau d'expertise du ministère et des intervenants répartis sur le territoire, le renouvellement des expositions permanentes dans les institutions muséales et l'achat d'équipements spécialisés. L'examen des projets qui visent la consolidation du réseau culturel prendra en compte les besoins et les particularités des milieux ruraux. Enfin le ministère poursuivra son partenariat avec la Société d'habitation du Québec dans la revitalisation des milieux anciens et la restauration du patrimoine bâti.

Habitation et aménagement

Convaincu que la mise en valeur du patrimoine bâti et la valorisation des villages renforcent le pouvoir d'attraction et contribuent à la revitalisation du milieu rural, le gouvernement a aussi annoncé, lors du Discours sur le budget de 2002-2003, un **programme d'embellissement des villages. Doté d'une enveloppe de 9 millions de dollars par an, au cours des deux prochaines années**, ce programme permettra d'appuyer les efforts de rénovation résidentielle, de mise en valeur des villages et de conservation du patrimoine.

Pour concilier circulation, sécurité et qualité de vie des citoyens et citoyennes, une **nouvelle approche d'intervention sur les routes**, sous la responsabilité du ministère des Transports, est aussi proposée **pour améliorer la traversée des villages**. Initiés lors de la planification des travaux routiers, ces aménagements peuvent permettre d'éviter des contournements

ou encore des élargissements de chaussée qui entraînent souvent une déstructuration du milieu bâti.

Cette approche rend possibles l'élaboration et la réalisation d'aménagements routiers qui permettent d'agir sur la perception des conducteurs qui traversent une communauté rurale, de rendre plus attrayant le centre des villages et d'en accroître l'achalandage. Une telle initiative peut servir de déclencheur à un projet intégré de revitalisation d'un centre de village et d'amélioration du patrimoine bâti. Le ministère des Transports soutiendra financièrement les efforts des municipalités intéressées à participer à une telle approche de partenariat public et privé et participera aux groupes de travail et à la réalisation des projets.

Sensible à l'impact des réseaux de câbles aériens sur la beauté des paysages, le gouvernement du Québec a mis en place le **Programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution** qui vise à améliorer l'environnement et l'intégrité des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique. Ce nouveau programme s'adresse à toutes les municipalités du Québec. **Une enveloppe de 300 millions de dollars sur quatre ans**, partagée entre le gouvernement du Québec (75 millions de dollars), Hydro-Québec (200 millions de dollars) et les municipalités (25 millions de dollars) a été prévue à cette fin. Les investissements en enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt, particulièrement ceux situés au cœur des villages, contribueront à la mise en valeur et au développement du territoire rural.

En matière d'habitation, le dernier budget gouvernemental annonçait plusieurs programmes qui peuvent contribuer largement à améliorer le patrimoine bâti et le cadre de vie des communautés rurales. Parmi eux, le **programme Réno Village** de la Société d'habitation du Québec, géré en étroite collaboration avec les MRC, vise à corriger les déficiences majeures des résidences et cible des propriétaires occupants à faible revenu vivant en milieu rural. Une contribution du Québec de 16 millions de dollars a été annoncée. À cela s'ajoute la contribution fédérale qui porte à **36 millions de dollars le budget de ce programme pour les deux prochaines années**.

Par ailleurs, le **programme Accès Logis** destiné aux coopératives et aux organismes à but non lucratif ayant comme principal objectif d'offrir des logements à des ménages à revenu faible et moyen, a été reconduit et bonifié. Il permettra la réalisation de 6500 unités de logement au cours des cinq prochaines années. Les communautés rurales peuvent se prévaloir de ce programme. En plus, le cadre normatif du **Programme revitalisation Québec (PRQ)**, qui vise à appuyer les efforts de rénovation résidentielle, de mise en valeur de quartier et de conservation du patrimoine sera révisé afin d'étendre l'aide financière aux **noyaux villageois et aux petits centres de services en milieu rural**. Finalement, les communautés rurales pourront bénéficier prochainement du nouveau **programme sur le logement abordable** destiné à stimuler l'offre de logements locatifs à coût abordable.

Différents types d'intervention sont prévus dans le cadre de ce programme applicable sur deux ans : la construction, la rénovation, le recyclage, etc.

La Société d'habitation du Québec tiendra compte des réalités rurales dans la révision de ses programmes existants tel Accès Logis, ou dans l'élaboration de nouveaux programmes, comme celui sur le logement abordable.

FAVORISER L'ADAPTATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

L'État joue un rôle primordial dans la définition des grands objectifs et des choix stratégiques nationaux, notamment en ce qui a trait à la desserte des services publics et à la livraison de programmes adaptés aux diverses parties du territoire. Il se trouve à l'avant-scène des acteurs associés au développement des collectivités rurales.

Cependant, bon nombre de communautés rurales au Québec ne peuvent, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, particulièrement l'éloignement et la faible densité de population, répondre aux exigences et aux cadres normatifs des programmes et des mesures gouvernementales. Ceux-ci sont souvent conçus de manière à s'appliquer « mur à mur » d'un bout à l'autre du Québec, sans égard aux particularités des territoires ruraux.

Pour assumer pleinement son mandat en territoire rural, le gouvernement du Québec est conscient de la nécessité de favoriser des approches qui laissent une place de choix à l'innovation et à l'adaptation des services, des politiques et des programmes sectoriels.

Pour cela, il doit, en amont des décisions gouvernementales, prendre en compte les spécificités des milieux ruraux et, en aval, offrir la souplesse nécessaire dans la gestion des programmes et mesures. Et parce que tous les milieux n'ont pas les mêmes niveaux de développement, l'État doit en tenir compte dans l'allocation des ressources.

Le gouvernement s'engage donc à :

- inciter les ministères et organismes gouvernementaux à **inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux** (faible densité de population, volume réduit de clientèle et éloignement);
- inclure **une clause territoriale qui tiendra compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires** sur les projets de loi, de politique ou de règlement et à **évaluer leur impact sur les milieux ruraux**;
- **tenir compte des niveaux de développement différents entre les territoires** dans le déploiement de ses interventions.



Soutenir l'engagement des
citoyens et citoyennes au
développement de leur
communauté et assurer la
pérennité du monde rural

6



Les milieux ruraux du Québec sont confrontés à des changements structurels qui influencent leur devenir. Pour garantir la pérennité du monde rural, ceux-ci devront s'attaquer à plusieurs problèmes et utiliser au maximum tous les instruments mis à leur disposition. De plus, il faut stimuler la participation de la population et bien intégrer les jeunes ainsi que les nouveaux arrivants à la démarche collective de développement rural. Les femmes comme les hommes doivent prendre part aux décisions qui façonnent leur milieu de vie, dont celles liées à la mise en valeur et à la répartition des ressources collectives et celles qui orientent l'avenir des communautés rurales.

PROMOUVOIR LA PLACE AINSI QUE LE RÔLE DES JEUNES ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE MAINTIEN DE COLLECTIVITÉS RURALES DYNAMIQUES ET LE RENOUVELLEMENT DES POPULATIONS

Le renouvellement des générations se révèle, pour les populations rurales, une condition essentielle pour raviver le leadership et la confiance nécessaires à la revitalisation du monde rural. Les jeunes et les nouveaux arrivants représentent un apport fondamental à la dynamisation des forces vives en milieu rural.

Immigration

L'immigration peut favoriser un meilleur équilibre dans le mouvement des populations et avoir des effets catalyseurs sur les dynamiques internes des milieux. Elle peut, en outre, fournir une main-d'œuvre polyvalente ou spécialisée et contribuer à la consolidation de l'identité territoriale par une diversité et un enrichissement culturels.

Pour favoriser l'établissement des immigrants et immigrantes hors de la Communauté métropolitaine de Montréal, le **ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) annonce une intervention concertée** des ministères et organismes gouvernementaux. Pour ce faire, **quatre axes sont retenus** :

- l'information sur les régions, leur développement économique, les occasions d'affaires et les capacités d'accueil;
- la sensibilisation de la population à la contribution de l'immigration;
- la concertation régionale et locale entre les différents intervenants;
- l'accueil des nouveaux arrivants et le soutien aux individus ayant des besoins de formation, d'aide à la recherche d'emploi ou au démarrage d'une entreprise.

Toutefois, la réussite de l'intégration sociale et économique des jeunes, des néo-ruraux et des personnes issues de l'immigration en milieu rural nécessite des actions concertées. Le parrainage des jeunes pour assurer la relève, l'organisation de foires de l'emploi et un accueil adapté aux nouveaux arrivants en sont des exemples. Plusieurs de ces activités peuvent être menées à l'initiative des milieux dans le cadre du Pacte rural.

Jeunes

Tout comme la jeunesse est au cœur du dynamisme du Québec, elle est au cœur de l'avenir de chaque région. Il faut pour cela que les jeunes sentent qu'ils ont leur place dans la communauté ou qu'ils peuvent y vivre de façon stimulante et réaliser leurs projets. Le gouvernement du Québec a fait connaître, en mai 2001, sa **politique intitulée La Jeunesse au cœur du Québec** dans laquelle il présente ses orientations pour assurer la place des jeunes dans la société québécoise. Une de ces orientations interpelle particulièrement les milieux ruraux : l'appartenance et l'engagement des jeunes dans leur communauté de vie. La politique souligne, de plus, l'importance pour la société québécoise de s'engager dans une culture de la relève.

Pour maintenir les jeunes et en attirer d'autres, les milieux ruraux peuvent bénéficier du **Fonds jeunesse** de 240 millions de dollars, créé à la suite du Sommet du Québec et de la Jeunesse. Les forums jeunesse régionaux gèrent, dans leur région respective, une partie de ce fonds et peuvent soutenir financièrement des projets provenant des milieux ruraux.

De nombreux jeunes quittent leur région pour étudier dans les grands centres et un nombre limité reviennent s'installer dans leur milieu d'origine. La plupart de ces jeunes ne connaissent pas ou peu les potentiels d'emplois qui s'y trouvent. C'est pourquoi **l'Initiative Place-aux-Jeunes** constitue un précieux instrument pour susciter le retour de jeunes dans leur région ou dans leur municipalité. Afin de favoriser le retour et l'accueil des jeunes diplômés d'université, de collège et du secondaire professionnel, des activités sont organisées pour leur faire redécouvrir le potentiel de leur milieu, les mettre en réseau avec des employeurs ou des entreprises et les encourager à créer leur propre emploi ou entreprise. Place-aux-jeunes est actif dans 70 MRC et **un montant récurrent de 875 000 \$ par année lui sera consacré.**

Pour stimuler un retour important des jeunes en région, il s'avère nécessaire de leur faciliter l'accès au marché du travail. À cet effet, le gouvernement du Québec s'engage à promouvoir des moyens permettant de faire davantage de place à la relève québécoise dans différents secteurs de l'économie rurale dont ceux de la forêt, des mines, du milieu hydrique, de la faune, de la pêche et du tourisme.



Plusieurs emplois peuvent être sauvegardés si les entreprises dont les propriétaires sont vieillissants se voient soutenues dans le processus de transfert de propriété et de préparation d'une relève adéquate. C'est pourquoi le gouvernement souhaite appuyer les jeunes qui veulent démarrer une entreprise et ceux qui veulent prendre une participation dans la propriété de l'entreprise où ils travaillent, et ce, dans le but d'en assurer la continuité. Déjà, des instruments pour le développement coopératif (coop d'actionnaires et de travail) sont disponibles par l'entremise des coopératives de développement régional. Le ministère des Régions compte pour sa part apporter des modifications à deux mesures administrées par les Centres locaux de développement (CLD). **La mesure Jeunes Promoteurs sera élargie de manière à offrir une subvention de 5 000 \$** pour appuyer les jeunes qui veulent prendre une participation dans une entreprise en vue d'en assumer la relève. En outre, **le cadre normatif du Fonds local d'investissement (FLI) sera modifié** afin de permettre à ces jeunes entrepreneurs de bénéficier d'un **prêt sans intérêt d'un maximum de 25 000 \$ avec congé de remboursement la première année.**

Le gouvernement identifiera, en collaboration avec Solidarité rurale du Québec, des moyens pour favoriser l'établissement en milieu rural de jeunes diplômés en formation professionnelle, technique et universitaire. Ces initiatives visant à renforcer le pouvoir attractif des milieux ruraux auprès des jeunes diplômés pourraient permettre, par exemple, le remboursement d'une part de leurs dettes d'études et de leurs frais de déménagement et d'installation.

TENIR COMPTE DE LA SITUATION ET DE L'APPORT PARTICULIER DES FEMMES QUI VIVENT EN MILIEU RURAL

En milieu rural, le domaine du travail présente des distinctions marquées : les femmes sont encore quasi absentes des métiers associés à l'exploitation des ressources et demeurent largement confinées dans des emplois moins rémunérés. Le gouvernement s'engage à cerner plus précisément la situation réelle des milieux ruraux, ce qui implique un examen distinct des problèmes propres aux femmes et aux hommes, de sorte que les moyens qui seront mis de l'avant pour améliorer leur situation seront mieux adaptés.

Les instances locales sont bien placées pour saisir les particularités des conditions de vie des femmes sur leur territoire et les prendre en considération dans leurs activités de développement. À la suite des engagements qu'il a pris dans son **Programme d'action 2000-2003 : L'égalité pour toutes les Québécoises**, le ministre des Régions a signifié des attentes aux CRD et aux CLD. Ceux-ci doivent dorénavant mettre en place un mécanisme visant à atteindre et à maintenir une représentation féminine équitable au sein de leur conseil d'administration et prendre en compte les besoins et les réalités des femmes dans les instruments de développement de leur territoire.

À l’instar des femmes de la Côte-Nord qui ont mis en place un Fonds d’investissement pour l’entrepreneurship au féminin (FIEF) pour combler certains « vides de financement » auxquels peuvent faire face les femmes entrepreneures, le gouvernement du Québec a annoncé, pour les régions ressources, la mise en place de **fonds d’investissement destinés aux entrepreneurs**. Ces fonds sont complémentaires aux services de première ligne des CLD, aux autres fonds d’investissement et aux aides financières déjà disponibles en régions.

RENFORCER L’ENGAGEMENT DU MONDE RURAL ET ACCENTUER LA COMPLÉMENTARITÉ « RURAL-URBAIN »

La participation du monde rural et spécialement le rôle des communautés rurales et des MRC sont au cœur de toute l’approche retenue dans la politique de la ruralité. Cette participation prend tout son sens quand elle conjugue la mobilisation de la population et des forces vives des milieux autour d’élus et élus locaux responsables. À ce titre, l’attribution de nouvelles responsabilités aux MRC à caractère rural, le développement d’une approche concertée gouvernement-élus en faveur du monde rural et l’octroi de nouveaux revenus pour les MRC sont des moyens privilégiés par cette politique.

Le gouvernement vient de poser des gestes visant le **renforcement des MRC à caractère rural**. Ces MRC ont désormais des compétences exclusives en matière d’évaluation foncière et de gestion des cours d’eau municipaux. Elles pourront également, si elles en font la demande et si le gouvernement y acquiesce, s’occuper notamment de la gestion des matières résiduelles, de la voirie locale, des parcs régionaux, de la gestion du logement social, du transport des personnes handicapées, de la gestion et du financement d’équipements, d’infrastructures, de services et d’activités à caractère supralocal, sans qu’une municipalité locale puisse exercer un droit de retrait. Elles pourront aussi élaborer une politique culturelle et patrimoniale de même qu’une politique de développement touristique locale. En outre, ces MRC peuvent décider si l’élection du préfet se tiendra au suffrage universel.

Pour les autres MRC, le gouvernement s’engage à maintenir la complémentarité « rural-urbain » des MRC et à renforcer l’imputabilité des élus et élues des MRC.

Dans le cadre de la politique de la ruralité, un partenariat s’exercera avec chaque MRC. Ainsi, les enjeux auxquels doit faire face le monde rural seront partagés avec l’ensemble des élus et élues de la MRC, et certaines interventions structurantes pourront être menées conjointement. Par exemple, l’organisation du transport sur le territoire rural peut se faire en complémentarité aux services urbains existants; un marché public peut aussi servir à la mise en marché des produits de niche provenant du milieu rural.



Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'engage à ajuster les orientations gouvernementales transmises aux MRC en matière d'aménagement du territoire pour tenir compte de la politique de la ruralité. Il demandera aussi aux MRC d'identifier les caractéristiques de leurs zones rurales ainsi que les parties dévitalisées de leur territoire dans leur schéma d'aménagement et les moyens pour améliorer la situation de ces territoires.

Dans le but de diversifier davantage les revenus municipaux et d'appuyer les efforts des communautés locales pour mettre en valeur leur territoire, une mesure convenue dans le cadre du pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités sera déployée. Ainsi, **une enveloppe de 2,5 millions de dollars en 2002-2003, de 7,5 millions de dollars en 2003-2004 et de 10 millions de dollars annuellement** par la suite sera allouée aux MRC, en proportion de la superficie des terres publiques sur leur territoire, **afin qu'elles bénéficient des retombées des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles** et qu'elles mettent en valeur leur territoire. Ce sont les MRC à caractère rural qui en seront les principales bénéficiaires.

Le pacte fiscal prévoit aussi une mesure qui avantagera spécifiquement les milieux ruraux, soit un **programme de compensations gouvernementales tenant lieu de taxes pour les terres publiques**, que l'on retrouve pour l'essentiel en milieu rural. Le niveau des compensations sera de 6 millions de dollars en 2003, 12 millions de dollars en 2004 et atteindra son rythme de croisière en 2005 avec **une enveloppe annuelle de 17 millions de dollars**. Les règles de ce programme sont en voie d'être définies, mais il apparaît d'ores et déjà que l'essentiel du montant sera alloué aux municipalités où l'on retrouve des terres publiques à vocation récréative, de conservation ou d'exploitation économique.

Une autre mesure du pacte fiscal qui bénéficiera particulièrement aux municipalités rurales moins favorisées est **la révision du régime de péréquation**. Les nouveaux critères de répartition se traduiront par une aide mieux ciblée vers les municipalités les plus pauvres sur le plan de la richesse foncière. Celles-ci se retrouvent plus souvent qu'autrement en milieu rural. La nouvelle formule corrige également un biais de l'ancienne formule qui défavorisait les municipalités en situation de décroissance démographique rapide.

Le renforcement des MRC et de leurs responsabilités à l'égard du milieu rural ainsi que l'attribution de nouvelles ressources et de nouvelles compétences permettront d'instaurer une nouvelle dynamique sur l'ensemble du territoire québécois. La MRC sera à même de susciter la confiance nécessaire au renouveau des communautés rurales dans une approche de partenariat en faveur de l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire québécois.

Conclusion

Le Québec bénéficie maintenant d'un outil privilégié pour développer son territoire : la *Politique nationale de la ruralité*. C'est ainsi que le gouvernement du Québec met en place les conditions favorables au développement rural. Des mesures et des programmes encouragent, d'une part, les initiatives des milieux locaux; d'autre part, des engagements et des orientations démontrent la volonté gouvernementale d'appuyer le milieu rural.

Car les communautés rurales ont une économie à diversifier, des ressources à mettre en valeur, des gens à former, des services à assurer, une identité à préserver et un dynamisme à encourager. C'est en relevant ces défis et en se dotant d'une vision d'avenir que les communautés rurales tracent la voie aux prochaines générations.

Pour y parvenir, il faudra stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité, offrir une qualité de vie à ceux et celles qui ont choisi de vivre à la campagne et de bâtir des communautés attrayantes. En maintenant des services de qualité et en édifiant une économie forte, le monde rural verra d'autres populations prendre pays sur ses terres et les jeunes revenir dans leur patelin. Motiver les ruraux à prendre en main le développement de leur communauté est le meilleur gage pour en assurer la pérennité.

Mais l'essentiel se vivra au quotidien, sur le terrain, en amorçant une véritable corvée de développement grâce au Pacte rural. Ainsi, en signant un pacte avec chacune des MRC visées, le gouvernement de même que les élues et élus locaux entendent travailler en partenariat pour réaliser au moins un projet par village et ainsi bâtir tous ensemble le Québec de demain.

Annexe

TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

D'une façon générale, la Politique nationale de la ruralité s'applique à tout le territoire rural qui se situe à l'extérieur des 31 grandes agglomérations urbaines du Québec. Elle touche plus de 1 000 municipalités.

Le territoire d'application du pacte rural se divise en trois groupes de MRC :

1. Les MRC à caractère rural

- Toutes les municipalités, communautés amérindiennes et les territoires non organisés des **50 MRC à caractère rural** et des **deux communautés rurales** : Communauté rurale du Fjord et Communauté rurale des Chenaux;
- Les municipalités et les communautés amérindiennes de la **Basse-Côte-Nord**;
- Les localités de Villebois, Beaucanton et Val-Paradis de la région **Nord-du-Québec**.

2. Les MRC avec une agglomération de recensement¹²

Dans les 26 MRC où il y a une agglomération de recensement (AR), le territoire comprend :

- Toutes les municipalités, communautés amérindiennes et les territoires non organisés à l'extérieur de l'agglomération de recensement;
- Certaines AR comprennent aussi des municipalités à caractère rural. À la suite d'une discussion entre la MRC et le gouvernement, les municipalités comprises dans une AR ayant, lors du recensement de 1996, plus de 50 % de leur population vivant en territoire rural¹³ pourront être incluses dans le pacte rural. Par ailleurs, lors de la création d'une nouvelle ville ou d'une nouvelle AR, des discussions entre le gouvernement et les MRC concernées permettront de statuer sur le territoire d'application du Pacte rural.

¹² Une agglomération de recensement (AR) est définie par Statistique Canada à des fins du recensement de la population. Elle correspond à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes, dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10 000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement.

¹³ Un territoire rural, tel que défini par Statistique Canada, représente tout ce qui est situé à l'extérieur d'une région urbaine. Une région urbaine a une concentration démographique de plus de 1 000 habitants et une densité de population de plus de 400 habitants au km², d'après les chiffres de population du recensement précédent.

3. Les Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec

a) **Dans les quatre MRC comprises partiellement** (l'Assomption, La Vallée-du-Richelieu, Rouville et Vaudreuil-Soulanges):

- Le territoire comprend toutes les municipalités à l'extérieur de la communauté métropolitaine;

- À l'intérieur de la communauté métropolitaine, sont incluses les municipalités dont plus de 50 % de la population est rurale.

b) **Dans les sept MRC comprises entièrement** (Lajemmerais, Roussillon, L'Île d'Orléans, la Côte-de-Beaupré, la Jacques-Cartier, Deux-Montagnes et Mirabel):

Le territoire d'application comprend les municipalités dont plus de 50 % de la population est rurale.

Il y a donc 91 MRC touchées par la Politique nationale de la ruralité.

LE TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

1. Toutes les municipalités, les communautés amérindiennes, les localités et les territoires non organisés des 54 MRC ou territoires à caractère rural suivants :

MRC Abitibi-Ouest	MRC La Nouvelle-Beauce	MRC Les Laurentides
MRC Acton	MRC La Vallée-de-la-Gatineau	MRC Les Pays-d'en-Haut
MRC Antoine-Labelle	MRC Le Domaine-du-Roy	MRC L'Islet
MRC Asbestos	MRC Le Granit	MRC Lotbinière
MRC Avignon	MRC Le Haut-Saint-François	MRC Maskinongé
MRC Bellechasse	MRC Le Haut-Saint-Laurent	MRC Matawinie
MRC Bonaventure	MRC Le Rocher-Percé	MRC Mékinac
MRC Caniapiscau	MRC Le Val-Saint-François	MRC Minganie
MRC Charlevoix	MRC L'Érable	MRC Montcalm
MRC Charlevoix-Est	MRC Les Basques	MRC Montmagny
MRC Coaticook	MRC Les Collines-de-l'Outaouais	MRC Nicolet-Yamaska
MRC Kamouraska	MRC Les Etchemins	MRC Papineau
MRC La Côte-de-Gaspé	MRC Les Îles-de-la-Madeleine	MRC Pontiac
MRC La Haute-Côte-Nord	MRC Les Jardins-de-Napierville	MRC Portneuf
MRC La Haute-Gaspésie	MRC D'Autray	MRC Robert-Cliche
MRC La Matapédia		MRC Témiscamingue
MRC La Mitis		MRC Témiscouata
MRC Bécancour		

Communauté rurale des Chenaux

Communauté rurale du Fjord-du-Saguenay

Municipalités et communautés amérindiennes de la Basse-Côte-Nord

Nord-du-Québec (3 localités)

54 MRC

2. Les municipalités, les communautés amérindiennes et les territoires non organisés situés à l'extérieur des agglomérations de recensement des 26 MRC suivantes :

MRC Abitibi	MRC La Rivière-du-Nord	MRC Maria-Chapdelaine
MRC Argenteuil	MRC Lac-Saint-Jean-Est	MRC Matane
MRC Arthabaska	MRC L'Amiante	MRC Memphrémagog
MRC Beauce-Sartigan	MRC Le Bas-Richelieu	MRC Rimouski-Neigette
MRC Beauharnois-Salaberry	MRC Le Centre-de-la-Mauricie*	MRC Rivière-du-Loup
MRC Brome-Missisquoi	MRC Le Haut-Richelieu	MRC Rouyn-Noranda
MRC Joliette	MRC Le Haut-Saint-Maurice	MRC Sept-Rivières
MRC Drummond	MRC Les Maskoutains	MRC Vallée-de-l'Or
MRC La Haute-Yamaska	MRC Manicouagan	

*À compter du 1^{er} janvier 2002, la MRC Le Centre-de-la-Mauricie n'existera plus.

26 MRC

3. Certaines municipalités, communautés amérindiennes et territoires non organisés comprises dans une communauté métropolitaine et faisant partie des MRC suivantes :

MRC comprises partiellement	MRC comprises entièrement
MRC l'Assomption	Lajemmerais
MRC La Vallée-du-Richelieu	Roussillon
MRC Rouville	L'Île-d'Orléans
MRC Vaudreuil-Soulanges	La Côte-de-Beaupré
	La Jacques-Cartier
	Deux-Montagnes
	Mirabel

11 MRC

Total : 91 MRC

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ : LISTE DES MUNICIPALITÉS, DES COMMUNAUTÉS AMÉRINDIENNES ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

1. Les MRC à caractère rural

Toutes les municipalités, les communautés amérindiennes et les territoires non organisés des 50 MRC et des 2 communautés à caractère rural suivantes :

MRC à caractère rural

Communauté rurale des Chenaux*	Communauté rurale du Fjord-du-Saguenay**
MRC Abitibi-Ouest	MRC Le Val-Saint-François
MRC Acton	MRC L'Érable
MRC Antoine-Labelle	MRC Les Basques
MRC Asbestos	MRC Les Collines-de-l'Outaouais
MRC Avignon	MRC Les Etchemins
MRC Bellechasse	MRC Les Îles-de-la-Madeleine
MRC Bonaventure	MRC Les Jardins-de-Napierville
MRC Caniapiscau	MRC Les Laurentides
MRC Charlevoix	MRC Les Pays-d'en-Haut
MRC Charlevoix-Est	MRC L'Islet
MRC Coaticook	MRC Lotbinière
MRC Kamouraska	MRC Maskinongé*
MRC La Côte-de-Gaspé	MRC Matawinie
MRC La Haute-Côte-Nord	MRC Mékinac
MRC La Haute-Gaspésie	MRC Minganie
MRC La Matapédia	MRC Montcalm
MRC La Mitis	MRC Montmagny
MRC La Nouvelle-Beauce	MRC Nicolet-Yamaska
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	MRC Papineau
MRC Le Domaine-du-Roy	MRC Pontiac
MRC Le Granit	MRC Portneuf
MRC Le Haut-Saint-François	MRC Robert-Cliche
MRC Le Haut-Saint-Laurent	MRC Témiscamingue
MRC Le Rocher-Percé	MRC Témiscouata
MRC Bécancour	MRC D'Autray

* À compter du 1^{er} janvier 2002, la MRC du Centre-de-la-Mauricie n'existera plus. La nouvelle ville de Shawinigan sera officiellement créée, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera annexée à la Communauté rurale des Chenaux et les municipalités de Charrette, Saint-Élie, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Boniface-de-Shawinigan feront partie de la MRC de Maskinongé.

** À compter de février 2002, la Communauté rurale du Fjord-du-Saguenay sera créée en même temps que la ville de Saguenay.

(Suite à la page suivante)

Auxquelles s'ajoutent :

Les municipalités et les communautés amérindiennes faisant partie de la Basse-Côte-Nord :

Blanc-Sablon	Pakuashipi	Gros-Mécatina
Bonne-Espérance	Saint-Augustin	La Romaine
Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent		

Et les localités suivantes de la région Nord-du-Québec :

Villebois	Val-Paradis	Beaucanton
-----------	-------------	------------

2. Les municipalités, communautés amérindiennes et les territoires non organisés des MRC avec une agglomération de recensement (AR)

MRC Abitibi

Champneuf	La Motte	Berry
Rochebaucourt	Launay	Trécesson
La Morandière	Sainte-Gertrude-Manneville	Landrienne
Pikogan (RI)	Lac-Chicobi	Saint-Marc-de-Figuery
Lac-Despinassy	Preissac	Saint-Mathieu-d'Harricana
La Corne	Saint-Dominique-du-Rosaire	Saint-Félix-de-Dalquier
Barraute		

MRC Argenteuil

Saint-André-d'Argenteuil	Wentworth	Grenville (VL)
Mille-Isles	Brownsburg-Chatham	Grenville (CT)
Gore	Calumet	Harrington

MRC Arthabaska

Saints-Martyrs-Canadiens	Sainte-Séraphine	Sainte-Anne-du-Sault
Ham-Nord	Sainte-Clotilde-de-Horton	Daveluyville
Kingsey Falls	Sainte-Élisabeth-de-Warwick	Maddington
Saint-Samuel	Chester-Est	Saint-Louis-de-Blandford
Saint-Valère	Saint-Norbert-d'Arthabaska	Saint-Christophe-d'Arthabaska
Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham	Norbertville	
Saint-Rémi-de-Tingwick	Warwick	
Tingwick	Saint-Albert	
Chesterville	Saint-Rosaire	

MRC Beauce-Sartigan

Saint-Benoît-Labre	Saint-Philibert	Saint-Théophile
Saint-Éphrem-de-Beauce	Lac-Poulin	Saint-Gédéon-de-Beauce
Notre-Dame-des-Pins	Saint-Évariste-de-Forsyth	Saint-Gédéon
Saint-Simon-les-Mines	La Guadeloupe	Saint-Hilaire-de-Dorset
Saint-René	Saint-Honoré-de-Shenley	
Saint-Côme-Linière	Saint-Martin	

MRC Beauharnois-Salaberry

Saint-Urbain-Premier	Sainte-Martine	Saint-Louis-de-Gonzague
Saint-Étienne-de-Beauharnois	Saint-Stanislas-de-Kostka	

MRC Brome-Missisquoi

Brigham	Bolton-Ouest	Sutton (CT)
Saint-Ignace-de-Stanbridge	Brome	Dunham
Notre-Dame-de-Stanbridge	East Farnham	Abercorn
Farnham	Lac-Brome	Frelighsburg
Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	Bedford (V)	Saint-Armand
Pike-River	Bedford (CT)	Stanbridge Station
Sutton (V)	Stanbridge East	Sainte-Sabine

NOTE: RI : réserve ou établissement indien
 VL : village
 CT : canton
 P : paroisse
 V : ville
 NO : territoire non organisé

MRC Joliette

Notre-Dame-de-Lourdes Sainte-Mélanie Saint-Thomas	Saint-Ambroise-de-Kildare Crabtree Saint-Pierre	Saint-Paul
---	---	------------

MRC Drummond

Durham-Sud Lefebvre L'Avenir Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Lucien Sainte-Brigitte-des-Saults	Saint-Joachim-de-Courval Saint-Eugène Saint-Guillaume Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Bonaventure	Wickham Notre-Dame-du-Bon-Conseil Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Majorique-de-Grantham
--	---	---

MRC La Haute-Yamaska

Saint-Alphonse Waterloo Warden	Shefford Saint-Joachim-de-Shefford Roxton Pond	Sainte-Cécile-de-Milton Bromont
--------------------------------------	--	------------------------------------

MRC La Rivière-du-Nord

Sainte-Sophie Prévost	Saint-Hippolyte	Saint-Colomban
--------------------------	-----------------	----------------

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Desbiens Métabetchouan-Lac-à-la-Croix Hébertville L'Ascension-de-Notre-Seigneur Lac-Achouakan Saint-Bruno	Saint-Gédéon Saint-Nazaire Labrecque Lamarche Hébertville-Station Mont-Apica	Belle-Rivière Saint-Henri-de-Taillon Sainte-Monique Saint-Ludger-de-Milot Lac-Moncouche
--	---	---

MRC L'Amiante

Garthby-Beaulac Disraeli Saint-Julien Saint-Fortunat Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	Irlande Saint-Joseph-de-Coleraine Sainte-Praxède Sainte-Clotilde-de-Beauce Saint-Adrien-d'Irlande Saint-Jean-de-Brébeuf	Kinnear's Mills East Broughton Sacré-Coeur-de-Jésus Saint-Pierre-de-Broughton Saint-Jacques-de-Leeds Adstock
--	--	---

MRC Le Bas-Richelieu

Saint-David Massueville Saint-Aimé Saint-Robert	Saint-Ours Saint-Roch-de-Richelieu Yamaska-Est Yamaska	Saint-Michel-d'Yamaska Saint-Gérard-Majella Sainte-Victoire-de-Sorel
--	---	--

MRC Le Haut-Richelieu

Venise-en-Québec Sainte-Brigide-d'Iberville Noyan Saint-Georges-de-Clarenceville Saint-Valentin	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix Henryville Saint-Sébastien Saint-Alexandre Lacolle	Sainte-Anne-de-Sabrevois Saint-Blaise-sur-Richelieu Mont-Saint-Grégoire
---	---	---

MRC Le Haut-Saint-Maurice

Lac-Édouard	Obedjiwan (NO)	Lac-Pellerin
Wemotaci	Lac-des-Moires	Rivière-Windigo
Petit-Lac-Wayagamac	La Bostonnais	Coucouchache (RI)
Lac-Berlinguet	Obedjiwan (RI)	Kiskissink
Parent	Lac-Tourlay	

MRC Les Maskoutains

Saint-Pie (VL)	Saint-Valérien-de-Milton	Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Damase	Saint-Liboire	La Présentation
Sainte-Madeleine	Sainte-Hélène-de-Bagot	Saint-Simon
Sainte-Marie-Madeleine	Saint-Hugues	Saint-Hyacinthe-le-Confesseur
Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe	Saint-Barnabé-Sud	
Saint-Pie (P)	Saint-Jude	
Saint-Dominique	Saint-Bernard-de-Michaudville	
	Saint-Louis	

MRC Manicouagan

Baie-Trinité	Betsiamites (RI)	Franquelin
Godbout	Rivière-aux-Outardes	Pointe-Label
Pointe-aux-Outardes	Ragueneau	

MRC Maria-Chapdelaine

Saint-Augustin	Normandin	Sainte-Jeanne-d'Arc
Péribonka	Saint-Thomas-Didyme	Saint-Stanislas
Saint-Eugène-d'Argentenay	Saint-Edmond	Chute-des-Passes
Rivière-Mistassini	Girardville	
Albanel	Notre-Dame-de-Lorette	

MRC Matane

Les Méchins	Saint-René-de-Matane	Rivière-Bonjour
Saint-Jean-de-Cherbourg	Sainte-Paule	Baie-des-Sables
Grosses-Roches	Saint-Léandre	Saint-Ulric
Saint-Adelme	Sainte-Félicité	

MRC Memphrémagog

Stanstead (V)	Saint-Benoît-du-Lac	Saint-Étienne-de-Bolton
Ogden	Austin	Stukely-Sud
Stanstead (CT)	Eastman	Orford
Potton	Hatley	Magog (CT)
Ayer's Cliff	North Hatley	
Sainte-Catherine-de-Hatley	Bolton-Est	

MRC Rimouski-Neigette

Esprit-Saint	Saint-Valérien	Lac-Huron
La Trinité-des-Monts	Mont-Label	Le Bic
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Saint-Fabien	Saint-Anaclet-de-Lessard
Saint-Marcellin	Saint-Eugène-de-Ladrière	Grand-Lac-Touradi

MRC Rivière-du-Loup

Saint-Cyprien	Cacouna (RI)	Saint-Georges- de-Cacouna (P)
Saint-Modeste	Saint-Hubert-de-Rivière- du-Loup	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
Whitworth (RI)	L'Isle-Verte	Saint-Arsène
Saint-François-Xavier-de-Viger	Saint-Georges- de-Cacouna (VL)	Saint-Antonin
Saint-Épiphane		Notre-Dame-du-Portage
Saint-Paul-de-la-Croix		

MRC Rouyn-Noranda

Bellecombe	Cléricy	D'Alembert
Rollet	Destor	Cloutier
Lac-Montanier	Rapide-des-Cèdres	Arntfield
Cadillac	Lac-Surimau	Montbeillard
Mont-Brun	McWatters	

MRC Sept-Rivières

Port-Cartier	Gallix	Rivière-Nipissis
Lac-Walker	Rivière-Pentecôte	Moisie

MRC Vallée-de-l'Or

Rivière-Héva	Kitcisakik (RI)	Lac-Metei
Malartic	Lac-Granet	Belcourt
Lac-Fouillac	Senneterre (P)	Matchi-Manitou
Senneterre (V)	Lac-Simon (RI)	Réservoir-Dozois

3. Les municipalités, communautés amérindiennes et les territoires non organisés des MRC partiellement ou entièrement dans une communauté métropolitaine :

MRC l'Assomption

L'Épiphanie (V) L'Épiphanie (P)

MRC La Vallée-du-Richelieu

Saint-Marc-sur-Richelieu Saint-Charles-sur-Richelieu Saint-Antoine-sur-Richelieu
Saint-Mathieu-de-Beloeil Saint-Denis-sur-Richelieu

MRC Rouville

Ange-Gardien Saint-Paul-d'Abbotsford Marieville
Saint-Mathias-sur-Richelieu Saint-Césaire Sainte-Marie-de-Monnoir
Notre-Dame-de-Bon-Secours Sainte-Angèle-de-Monnoir Saint-Jean-Baptiste
Saint-Ange-Gardien Rougemont

MRC Vaudreuil-Soulanges

Rivière-Beaudette Saint-Clet Les Cèdres
Saint-Télesphore Sainte-Marthe Pointe-des-Cascades
Saint-Polycarpe Sainte-Justine-de-Newton Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Saint-Zotique Très-Saint-Rédempteur L'Île-Cadieux
Les Coteaux Rigaud
Coteau-du-Lac Pointe-Fortune

Lajemmerais

Calixa-Lavallée

Roussillon

Saint-Mathieu Saint-Philippe Saint-Isidore

L'Île-d'Orléans

Saint-François Saint-Laurent- Saint-Pierre-
Sainte-Famille de-l'Île-d'Orléans de-l'Île-d'Orléans
Saint-Jean Sainte-Pétronille

La Côte-de-Beaupré

Saint-Tite-des-Caps Lac-Jacques-Cartier Saint-Louis-de-Gonzague-du
Sault-au-Cochon Saint-Joachim Cap-Tourmente
Saint-Ferréol-les-Neiges

La Jacques-Cartier

Fossambault-sur-le-Lac Lac-Saint-Joseph Stoneham-et-Tewkesbury
Sainte-Catherine-de-la- Saint-Gabriel-de-Valcartier Sainte-Brigitte-de-Laval
Jacques-Cartier Lac-Delage Lac-Croche

Deux-Montagnes

Saint-Joseph-du-Lac Kanesatake Saint-Placide
Oka

Mirabel

Mirabel

